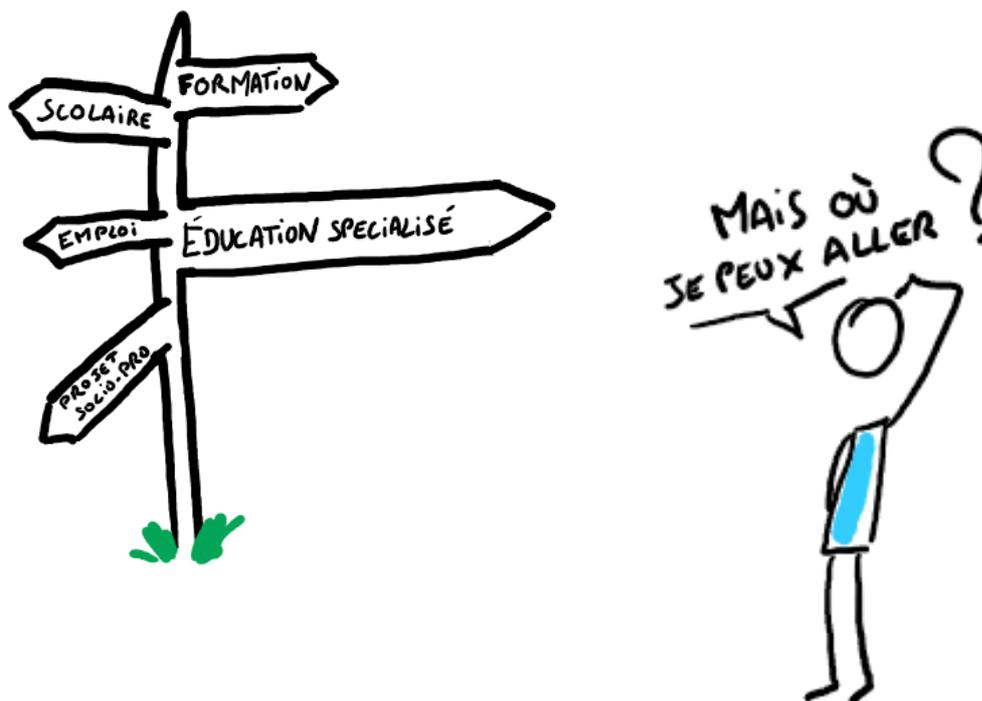




Le GPS du DITEP

Guide Professionnel et Scolaire du DITEP
pour l'orientation, formation et insertion professionnelle des
jeunes en situation de handicap de 6 à 20 ans



Ce guide est un recueil pour tous professionnels, les jeunes et leurs familles qui sont en lien avec un suivi en DITEP sur le territoire du Puy de Dôme de la région AURA.

Ce document évolutif, se veut exhaustif sur les différentes modalités en lien avec les jeunes que nous suivons, notifié par la MDPH. Attention en dehors de ce cadre d'autres modalités peuvent exister en tant qu'alternatives aux projets socio-professionnel.

Ce guide est inspiré d'un travail mené sur la région PACA qui nous a été d'une grande aide en tant que cadre de référence. Il a été travaillé en interne au DITEP OVE de MONTFERRAND, de concert avec les 2 Directeur Adjoint, 2 Chefs des Services, référent d'insertion pro, le coordonnateur pédagogique et le référent qualité.



Table des matières

DE LA SCOLARISATION A L'EMPLOI.....	3
AIDE ET SOUTIEN A L'ÉLABORATION ET A LA RÉALISATION DU PROJET SOCIOPROFESSIONNEL.....	14
SERVICE ET ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAUX	28
FORMATIONS et dispositifs de l'Education Nationale	35
ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES.....	53
GLOSSAIRE.....	56



DE LA SCOLARISATION A L'EMPLOI



Introduction aux Schémas	4
Schéma général	5
A la sortie de l'école élémentaire (CM2 ou ULIS école) :	6
Pendant les années collège :	7
A la sortie des années collège	8
Pendant les années lycée	9
A la sortie du lycée	10
A la Sortie de l'établissement médico-social	12



Introduction aux Schémas

(P.8 à P.17)

Les dispositifs d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle sont présentés à partir de la scolarisation aux moments charnières où le jeune et sa famille doivent faire des choix.

Les schémas se lisent de gauche à droite. Afin de ne pas les surcharger, le nombre de flèches a été limité et représente les situations les plus courantes.

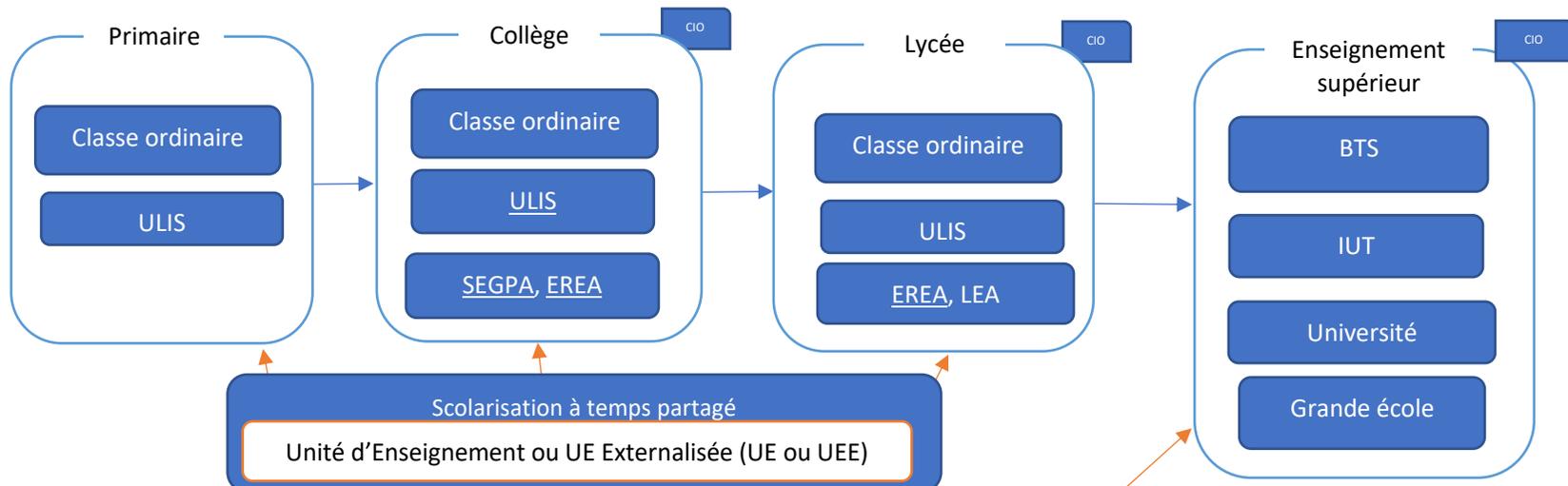
Toutefois l'expérience montre qu'il est parfois possible de réaliser des orientations originales, en particulier quand le jeune est motivé et que son projet est construit, soutenu et adapté.

Le lecteur doit se poser la question suivante :

« Je suis à telle étape de mon parcours, quelles possibilités s'offrent à moi ? »

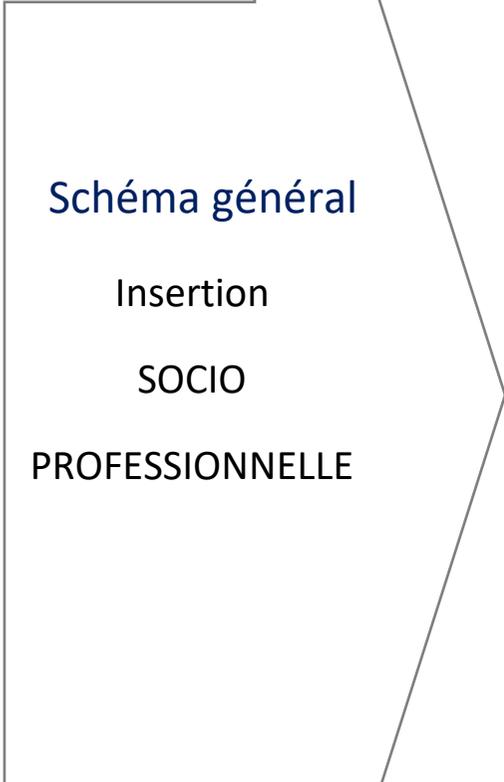
Code couleur des schémas ci-après :

	Dispositifs de l'Education Nationale
	Etablissement et services médico-sociaux
	Dispositifs d'insertion et d'Emploi
	Orientation possible vers ...



Etablissements ou services médico-sociaux

DITEP IME/IMPRO SESSAD SAVS SAMSAH



Je m'interroge sur mon projet professionnel

- Pôle emploi
- CAP Emploi
- Mission locale
- Ecole 2e Chance
- MLDS : PAFI, MOREA, ...

Je suis en formation professionnelle

- CRP
- AFPA
- Formation alternance : MFR, CFA, CFAI, ...
- GRETA

Je travaille

- Entreprise
- EI
- EA
- ESAT

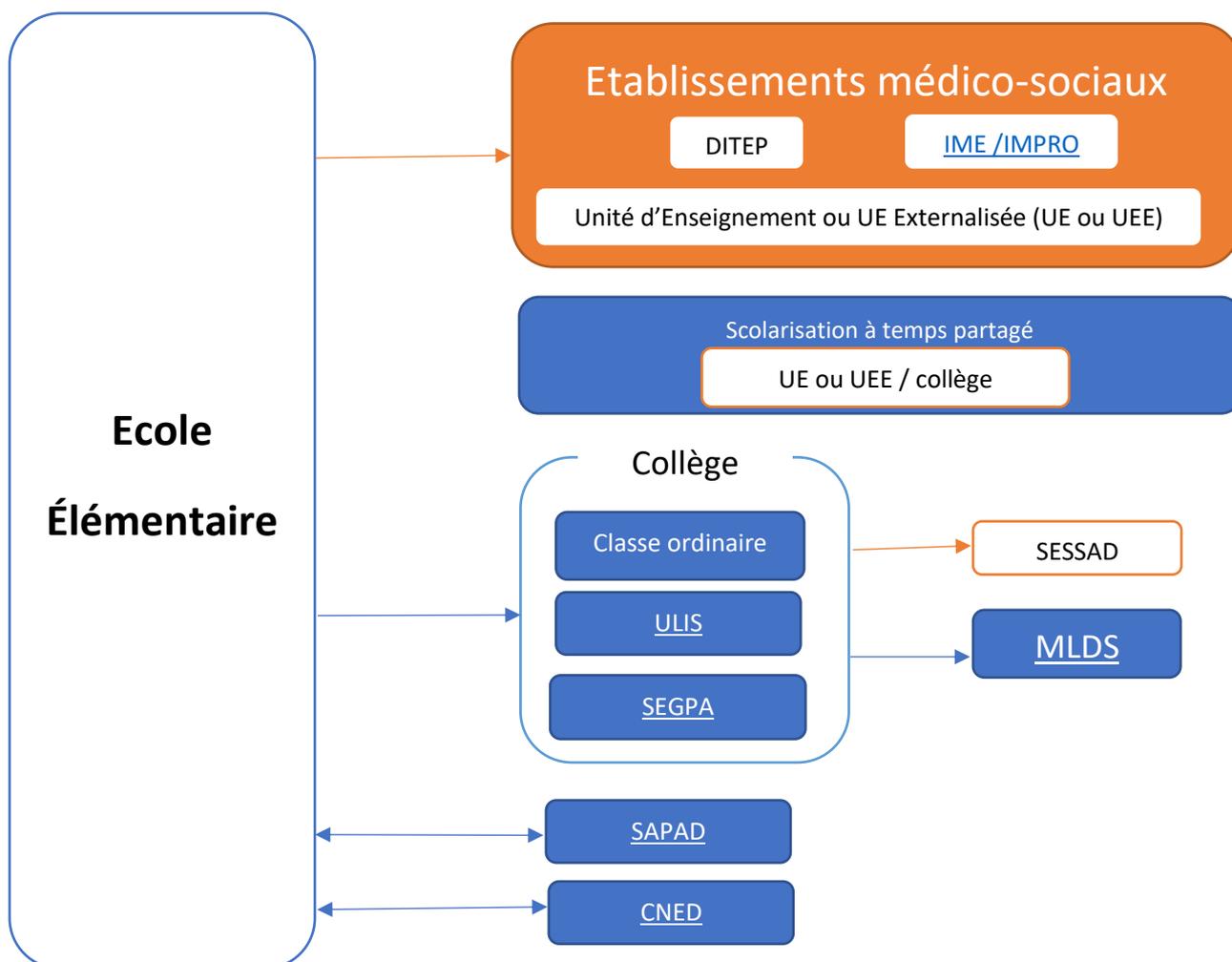
Je ne travaille pas

- Foyer de vie
- Accueil de jour
- Domicile





A la sortie de l'école élémentaire (CM2 ou ULIS école) :

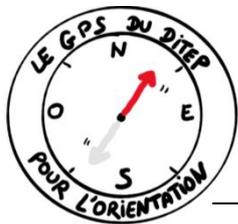


Après l'école élémentaire, plusieurs parcours sont possibles :

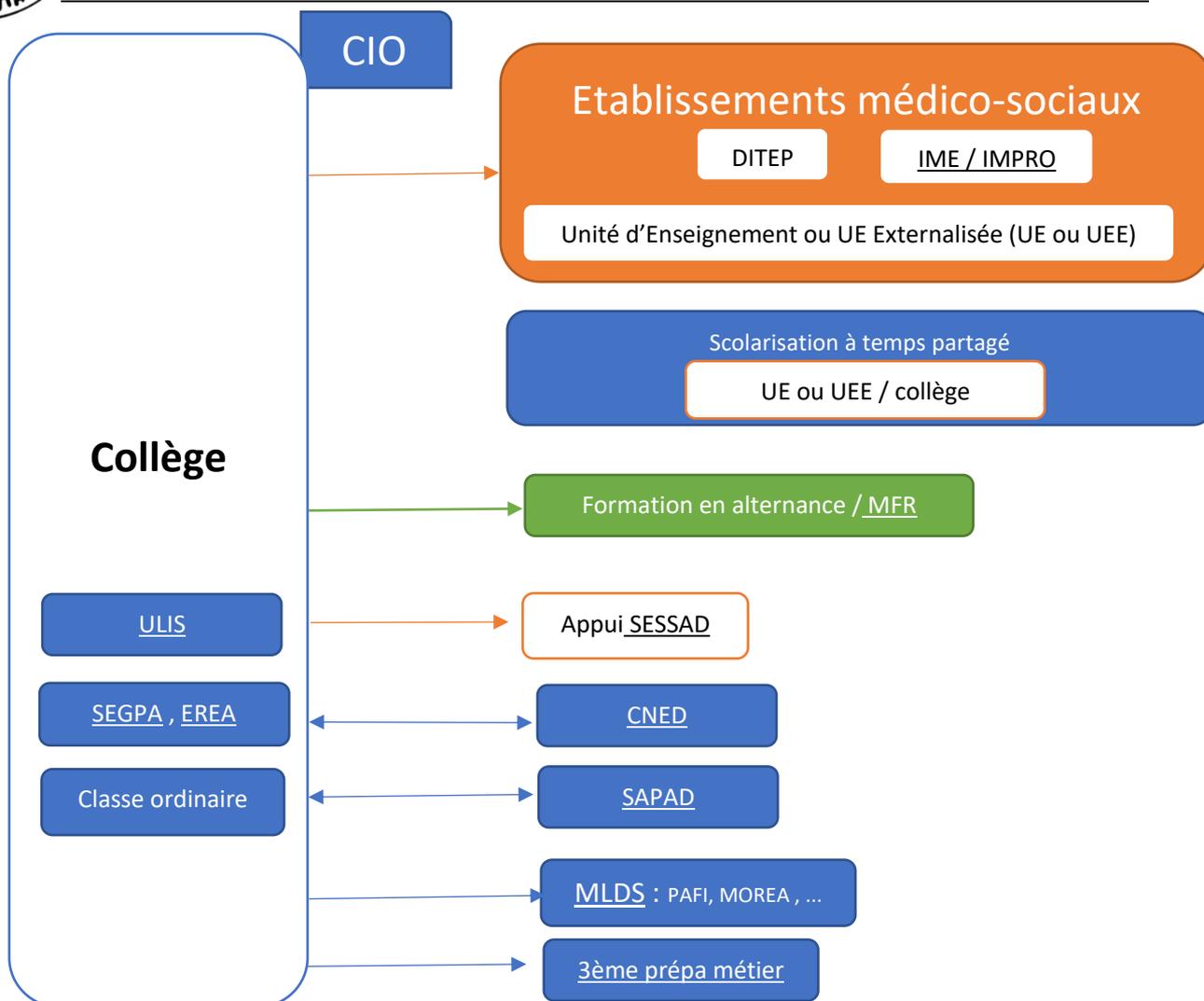
- Une scolarisation à temps plein au sein des dispositifs de l'Education Nationale : en **6^{ème} ordinaire / 6^{ème} SEGPA / ULIS collège** avec accompagnement d'un SESSAD.
- **Une scolarisation à temps partagé** entre le milieu scolaire ordinaire et l'Unité d'Enseignement (ou UEE) de l'ITEP.

Si la scolarisation n'est pas possible à temps plein ou à temps partiel, l'élève peut faire appel au Centre National d'Enseignement à Distance (**CNED**).

Les élèves malades ou accidentés peuvent poursuivre leur scolarisation par l'intermédiaire du « Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou Accidentés à Domicile » (**SAPAD**).



Pendant les années collège :



Pendant la scolarisation en collège, plusieurs parcours de formation sont possibles :

- Une scolarisation à temps plein au sein des dispositifs de l'Education Nationale : en **scolarité ordinaire / SEGPA / ULIS** avec accompagnement d'un SESSAD.
- **Une scolarisation à temps partagé** entre le milieu scolaire ordinaire et l'Unité d'Enseignement (ou UEE) de l'ITEP.
- Accès à une **formation en alternance** (sous statut scolaire) : MFR (Maison Familiale Rurale) ou LEAP (Lycée d'Enseignement Agricole Privé)
- PAFI (Parcours Aménagé de Formation Initiale) : MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)
- En Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (**EREA**) avec l'accompagnement d'un **DITEP** (à partir de 4^{ème} / 3^{ème}).

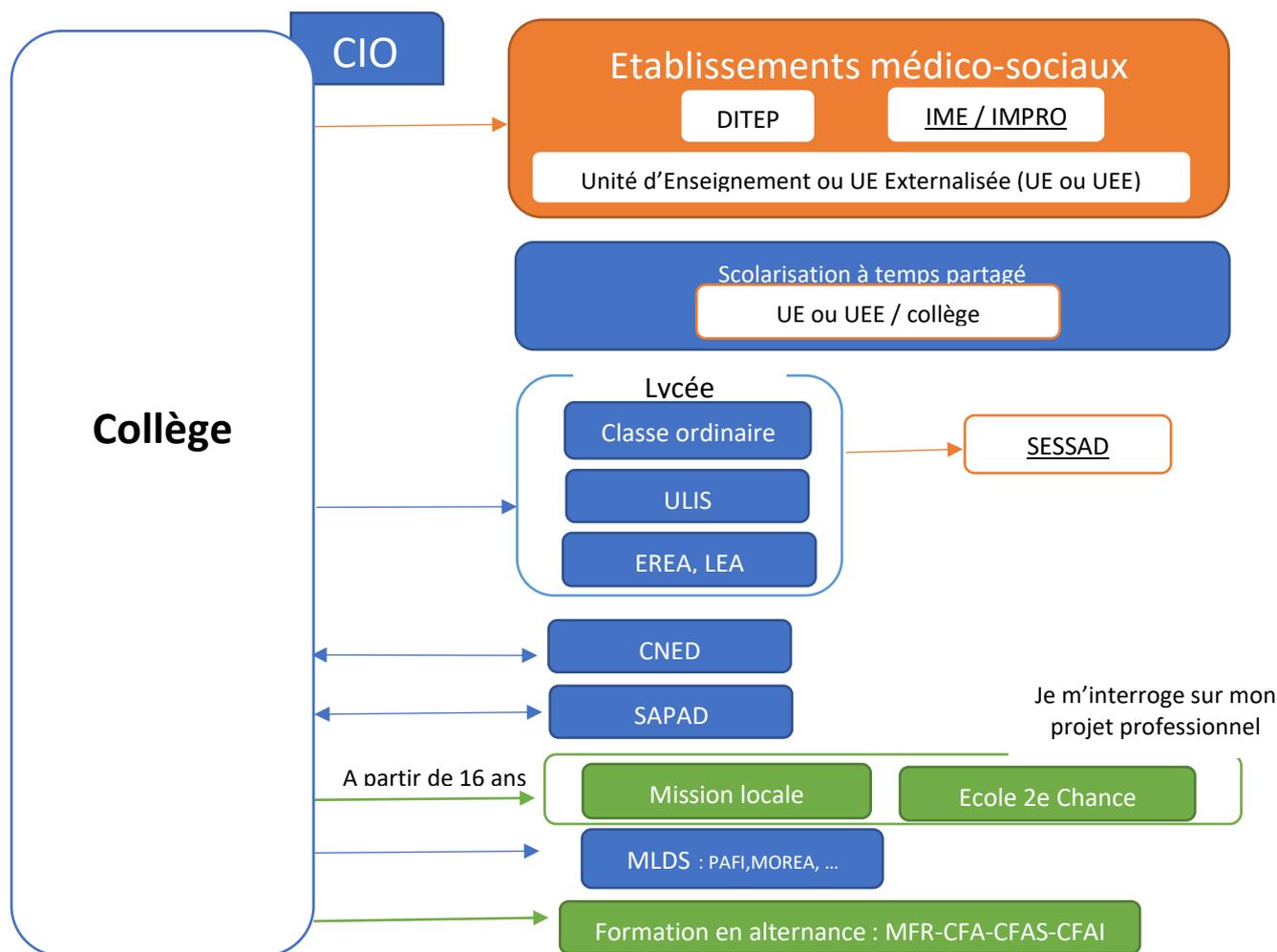
Si la scolarisation n'est pas possible à temps plein ou à temps partiel, l'élève peut faire appel au Centre National d'Enseignement à Distance (**CNED**).

Les élèves malades ou accidentés peuvent poursuivre leur scolarisation par l'intermédiaire du « Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou Accidentés à Domicile » (**SAPAD**).

Les professionnels du Centre d'Information et d'Orientation (**CIO**) accompagnent les élèves dans la construction de leur projet personnel scolaire et/ou professionnel.

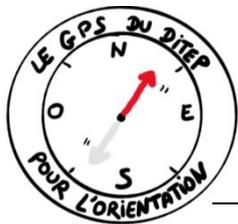


A la sortie des années collège

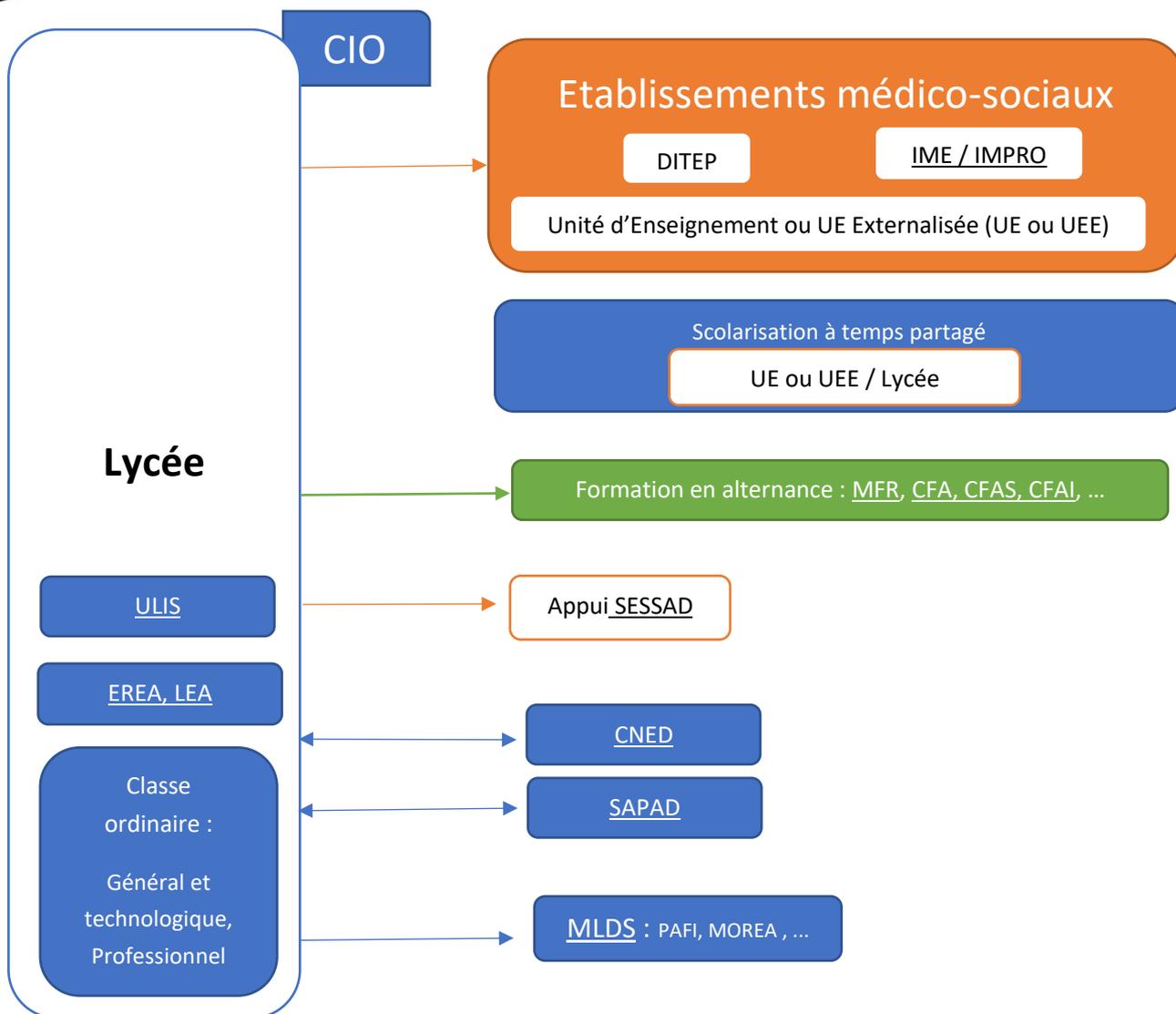


En sortie de 3^{ème} plusieurs parcours de formation sont possibles.

1. Poursuite de la scolarité en établissement de l'Education Nationale, selon différentes filières :
 - En **lycée général et technologique**, classe ordinaire ou **ULIS**
 - En **lycée professionnel**, classe ordinaire ou ULIS
 - En Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (**EREA**)
2. En appui de l'établissement scolaire, un établissement ou service médico-social ou dispositif : IME/IMPro, DITEP peut être notifié.
3. Si la scolarisation n'est pas possible à temps plein ou à temps partiel, l'élève peut faire appel au Centre national d'enseignement à distance (**CNED**).
4. Les élèves malades ou accidentés peuvent poursuivre leur scolarisation par l'intermédiaire du « Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou accidentés A Domicile » (**SAPAD**).
5. Projet professionnel confirmé : Accès à une formation en alternance en **CFA, CFAS ou MFR**.
6. Absence de projet et / ou en attente de place, possibilité de se faire accompagner par des dispositifs passerelle d'évaluation et/ou d'orientation : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (**MLDS**), mission locale.
7. Le Centre d'Information et d'Orientation (**CIO**) accompagne les élèves dans leur projet.



Pendant les années lycée



Pendant les années lycée, plusieurs parcours de formation sont possibles :

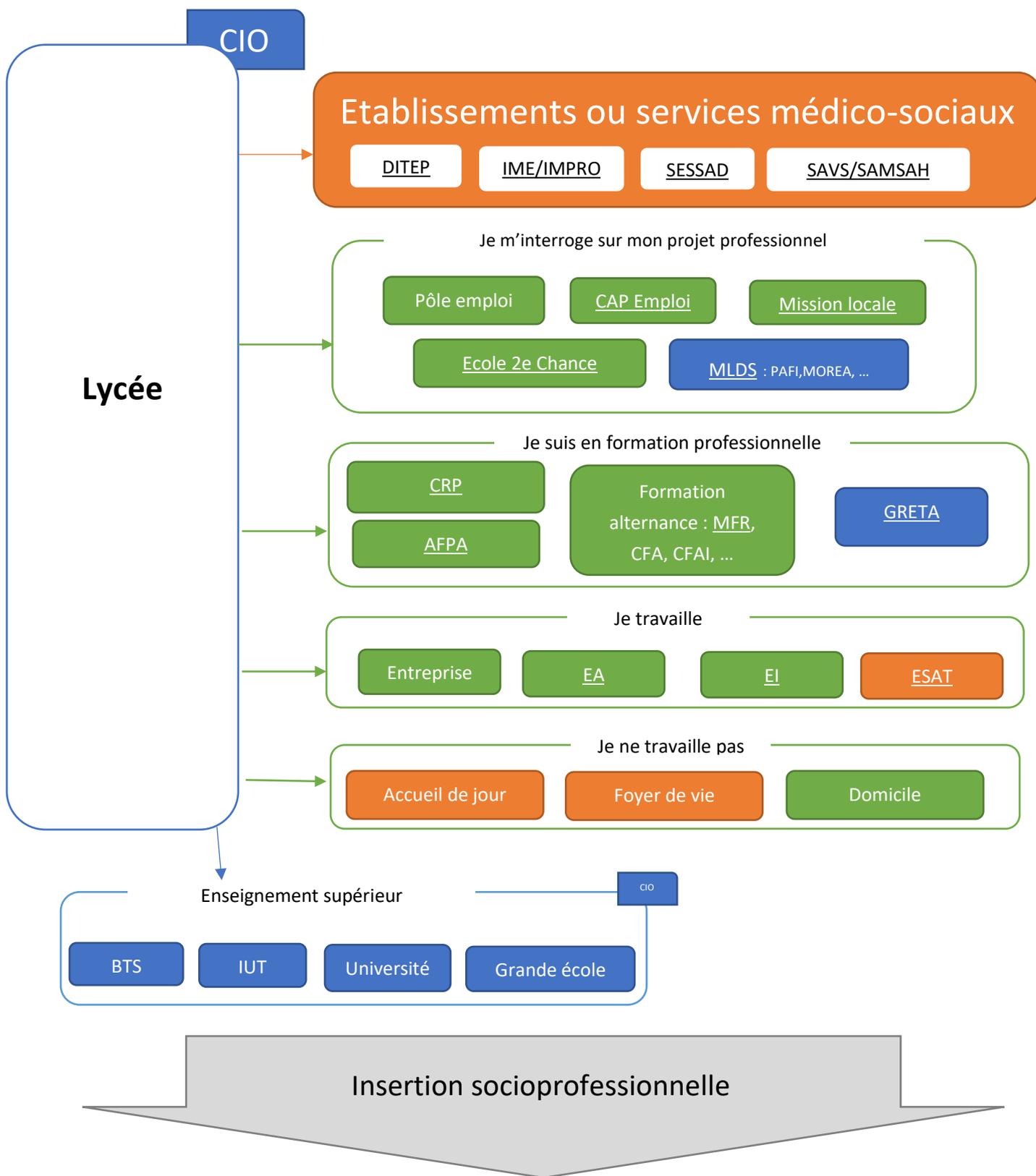
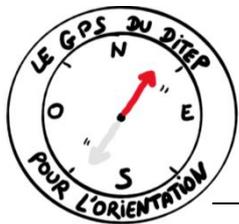
- Scolarisation en **lycée général et technologique** ou en lycée **professionnel, en classe ordinaire** ou en **ULIS** ou en Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (**EREA**), avec l'accompagnement d'un **SESSAD**.
- **Une scolarisation à temps partagé** entre le milieu scolaire ordinaire et l'Unité d'Enseignement (ou UEE) de l'ITEP.
- Formation en alternance en **CFA, CFAS ou MFR**.
- Accompagnement par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (**MLDS**)

Si la scolarisation n'est pas possible à temps plein ou à temps partiel, l'élève peut faire appel au Centre national d'enseignement à distance (**CNED**).

Les élèves malades, accidentés ou en cas d'opération chirurgicale peuvent poursuivre leur scolarisation par l'intermédiaire du « Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou accidentés A Domicile » (**SAPAD**).

Le Centre d'Information et d'Orientation (**CIO**) accompagne les élèves dans la construction de leur projet personnel scolaire et/ou professionnel.

Un dispositif d'accompagnement à l'enseignement supérieur est proposé aux élèves de terminale.





Ce schéma n'indique pas de manière exhaustive tous les parcours possibles. Les liens entre les différents dispositifs d'insertion socioprofessionnelle seront à construire en fonction de votre projet.

En sortie de lycée, plusieurs parcours sont possibles :

Je m'interroge sur mon projet professionnel :

- Ecole de la deuxième chance
- Dispositifs d'évaluation/bilan de compétences (centre de pré-orientation, service d'accueil séquentiel)
- Mission locale,
- Pôle Emploi, Cap Emploi,

Je poursuis mon projet professionnel :

- Poursuite des études dans l'enseignement supérieur : pour des cursus longs en université ou grandes écoles et pour des formations plus courtes IUT, BTS etc.
- Accès à des formations en alternance en CFA, CFAS ou MFR.
- Orientation vers dispositifs de formation professionnelle continue comme le GRETA, l'AFPA, les CRP.

Je travaille :

- Entreprise ordinaire, Entreprise d'insertion, Entreprise Adaptée, ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail),

Je ne travaille pas :

- Foyer de vie
- Accueil de jour
- Domicile

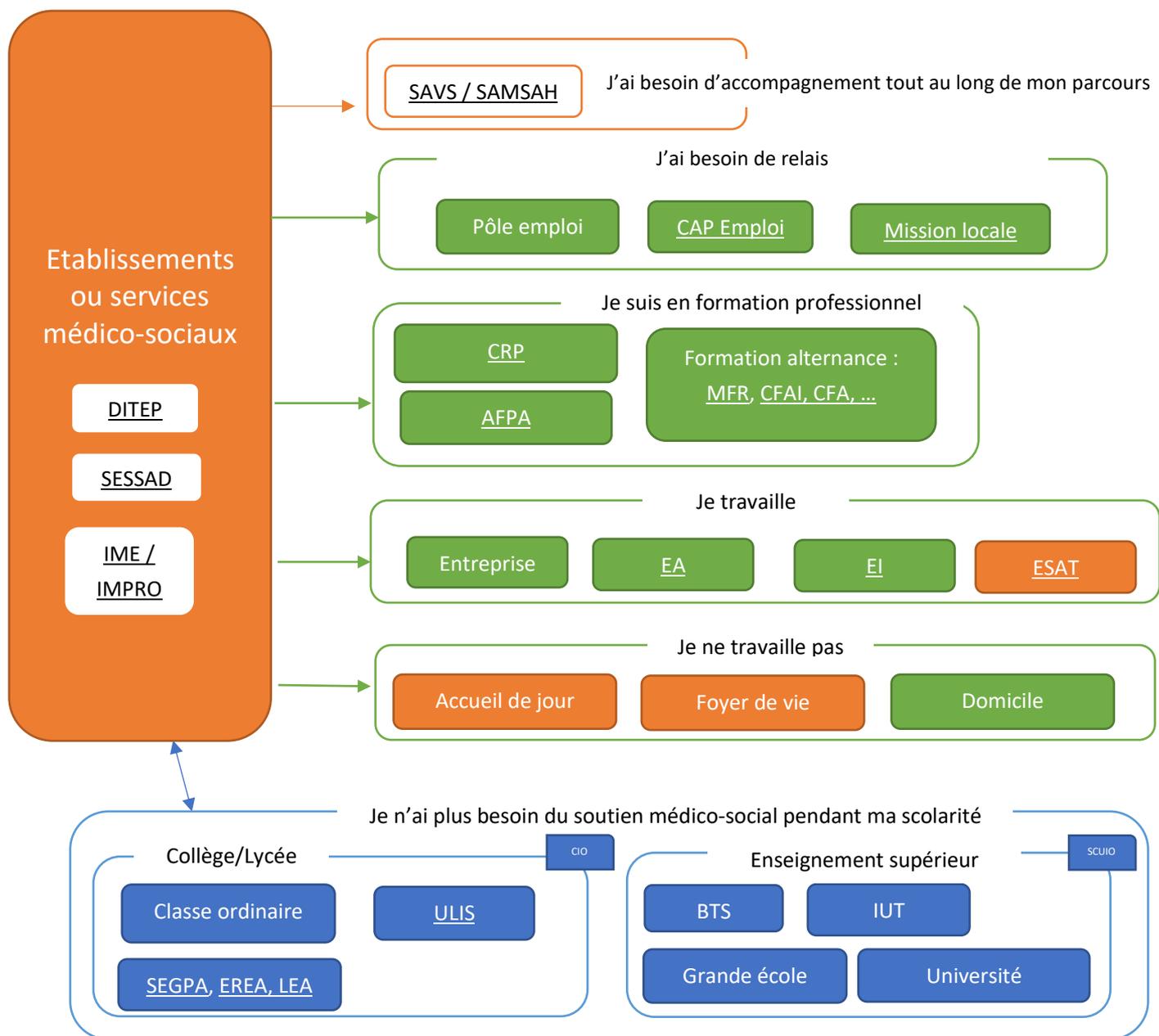
J'ai besoin d'être accompagné tout au long de mon parcours :

- SESSAD
- SAMSAH
- SAVS

Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) accompagne les étudiants dans la construction de leur projet personnel scolaire et/ou professionnel.



A la Sortie de l'établissement médico-social



Ce schéma n'indique pas de manière exhaustive tous les parcours possibles. Les liens entre les différents dispositifs d'insertion socioprofessionnelle seront à construire en fonction de votre projet.

La sortie d'établissement médico-social peut s'effectuer à tout moment de la prise en charge, dans ce cas plusieurs solutions sont possibles :

Scolarisation en collège ou lycée :

- En collège : ○ En classe ordinaire ou ULIS ou SEGPA
- En lycée général, professionnel ou technologique, classe ordinaire ou ULIS
- En EREA ou LEA
- À temps partagé entre un établissement médico-social et les dispositifs de l'Education Nationale



J'ai besoin d'être accompagné tout au long de mon parcours :

- SESSAD
- SAMSAH
- SAVS

Je suis en formation professionnelle :

- Accès à des formations en alternance en CFA, CFAS ou MFR.

Je travaille :

- Entreprise ordinaire, Entreprise d'insertion, Entreprise Adaptée, ESAT,

J'ai besoin d'un relais

- Mission locale, Pôle Emploi, Cap Emploi,
- Dispositifs d'évaluation/bilan de compétences (ex : CRP)

Je ne travaille pas :

- Foyer de vie
- Accueil de jour
- Domicile



AIDE ET SOUTIEN A L'ÉLABORATION ET A LA RÉALISATION DU PROJET SOCIOPROFESSIONNEL



- [Cap Emploi](#) 15
- [SAMTEH](#) 16
- [CFAS, CFA, CFAI](#) 18
- [MISSION LOCALE](#) 19
- [AFPA](#) 20
- [INSER ADIS](#) 21
- [Chambre des métiers](#) 22
- [CRP](#) 23
- [E2C](#) 244
- [E.A.](#) 255
- [E.I.](#) 266
- [MFR](#) 27



Descriptif/mission du dispositif	<p>Cap emploi assure une mission de service public auprès des personnes en situation de handicap et des employeurs publics et privés pour toutes questions liées au parcours d'accès à l'emploi et au recrutement. Il propose un accompagnement spécialisé vers l'emploi et/ou la formation, après avoir validé le projet professionnel au regard des contre-indications médicales.</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>Département du Puy de Dôme site de CHAMALIERES</p>
Public accueilli	<p>Toute personne bénéficiaire de la loi du 11 février 2005 relevant du milieu ordinaire de travail ayant un de ces titres en cours de validité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RQTH • AAH avec une orientation marché du travail • Carte d'invalidité avec une orientation marché du travail Pension d'invalidité • Rente d'accident du travail
Temps et durée d'accueil	<p>La durée d'accompagnement est fonction du projet, du parcours d'accompagnement et des besoins de la personne. Le bénéficiaire sera reçu en entretien mais des échanges par téléphone ou mail seront privilégiés en tant que de besoin. Fréquence des entretiens variable en fonction des besoins et sur rendez-vous.</p>
Conditions/critères d'admission	<p>Etre Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés, dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail</p>
Type d'accompagnement	<p>Diagnostic approfondi. Accompagnement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la validation du projet professionnel - L'élaboration d'un parcours de formation si le projet validé le nécessite - L'appui à l'accès à l'emploi <p>L'évaluation de la faisabilité du projet au regard des capacités de la personne et de son état de santé Travail en partenariat (mise en situation professionnelle, validation médicale du projet, etc.) Mobilisation d'appuis spécifiques pour certains handicaps.</p>
Partenariats	<p>Agefiph, Fiphfp, Pôle Emploi, Conseil Régional, MDPH, Conseil Général, Mission locale, Services de Santé au travail, organismes de formation, etc.</p>



Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Descriptif/mission du dispositif	Le Sameth accompagne les employeurs privés et publics dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pour maintenir dans l'emploi leurs salariés confrontés à un risque d'inaptitude. Il accompagne également les travailleurs indépendants confrontés à ce même risque.
Territoire(s) d'intervention	Département du Puy de Dôme site de CHAMALIERES
Public accueilli	<p>Sont bénéficiaires de l'intervention du Sameth :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises privées et leurs salariés en CDI ou CDD de plus de 6 mois. • Les établissements publics et leur agents ou stagiaires des fonctions publiques (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) y compris les centres de gestion de la fonction publique territoriale et les plateformes régionales interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines. • Les travailleurs indépendants en situation de handicap • Le risque d'inaptitude fait suite à un problème de santé, un accident ou une maladie, à l'aggravation du handicap ou à l'évolution du contexte de travail.
Temps et durée d'accueil	<p>La durée d'accompagnement est fonction du projet, du parcours d'accompagnement et des besoins de la personne.</p> <p>Le bénéficiaire sera reçu en entretien mais des échanges par téléphone ou mail seront privilégiés en tant que de besoin.</p> <p>Fréquence des entretiens variable en fonction des besoins et sur rendez-vous.</p>
Conditions/critères d'admission	<p>L'intervention du Sameth n'est possible qu'avec l'accord de la personne, de l'employeur et du médecin du travail (ou médecin compétent).</p> <p>Le service est gratuit car totalement financé par l'Agefiph pour ce qui est des entreprises du secteur privé et par le Fiphfp pour les établissements des 3 fonctions publiques.</p>
Type d'accompagnement	<p>Le Sameth accompagne l'employeur et le salarié tout au long du processus de maintien dans l'emploi, en y associant le médecin du travail ou de prévention à chaque étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information Analyse de la demande : éclairer les acteurs sur la faisabilité de la démarche de maintien - Si des solutions sont identifiées par l'employeur, le salarié et le médecin du travail, le Service Facilitation du Sameth mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces solutions. - Si les solutions n'ont pas encore été identifiées, le Service Ingénierie du Sameth va : Mener une étude approfondie de la situation et du poste de travail - Rechercher des solutions (poste de reclassement, moyen de compensation, fournisseurs et devis de matériels), - Faire valider ces solutions par le médecin, l'employeur et le salarié <p>Mettre en œuvre les solutions retenues jusqu'au maintien</p>
Partenariats	<p>Dans l'emploi du salarié Différentes aides sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au maintien, prime forfaitaire pour appuyer l'employeur dans sa recherche de solutions,



- Étude ergonomique avant l'aménagement d'un poste de travail
- Aménagement de la situation de travail
- Reconnaissance de la lourdeur du handicap
- Bilan de compétences ; formation dans l'emploi
- Soutien spécialisé selon le type de déficience (auditive, visuelle etc.)
- Tutorat : soutien financier en cas de manque d'autonomie de la personne sur son poste de reclassement contrat de rééducation en entreprise

Sameth (idem Cap Emploi) : <https://www.capemploi-63.com/>

Adresse : 19 Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Téléphone : [04 73 16 18 18](tel:0473161818)



Centre de Formation des Apprentis Spécialisé - Formation Adaptée

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les Centres de Formation des Apprentis Régionaux permettent aux jeunes de préparer une formation professionnelle qualifiante validée par un diplôme de droit commun.</p> <p>Le CFAS et ses antennes proposent des formations adaptées aux jeunes en situation de handicap. Ils sont adossés à un établissement et service médico-social (IME, ITEP, SESSAD ...).</p> <p>L'apprenti est salarié d'une entreprise dans laquelle il apprend le métier, en alternance avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA et CFAS).</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>National pour les CFA, Régional pour le CFAS et ses antennes.</p> <p>Le choix de l'établissement est fonction du métier envisagé.</p> <p>Pour connaître l'offre d'apprentissage des CFAS en AUVERGNE, se rendre sur http://www.cfas-auvergne.com/</p>
Public accueilli	<p>A partir de 16 ans. Toutefois les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir terminé leur scolarité au collège.</p>
Capacité d'accueil	<p>Selon l'établissement.</p>
Temps et durée d'accueil	<p>Un contrat d'apprentissage peut durer jusqu'à 4 ans au total en fonction des situations (des dérogations sont possibles pour allonger la formation).</p> <p>Selon les diplômes préparés, le temps de formation en CFAR varie de 400 à 675 heures minimum par année. La formation suppose donc une articulation étroite entre les deux lieux (CFA et entreprise) où l'apprenti acquiert des compétences professionnelles.</p> <p>Le contrat d'apprentissage pourra au besoin être aménagé tant dans sa durée que dans son déroulement.</p>
Conditions/critères d'admission	<p>Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur privé ou public (mairies, départements, hôpitaux, communautés d'agglomération...). Une aide à la recherche d'un employeur peut être proposée par le CFA ou CFAS. L'orientation en CFAS se fait sur notification de la CDAPH.</p> <p><i>Nota : Il est nécessaire d'avoir une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) pour bénéficier des aides et aménagements de parcours que ce soit en CFA ou en CFAS.</i></p>
Type d'accompagnement	<p>En lien étroit avec le monde professionnel, les CFA sont le lieu privilégié d'une pédagogie adaptée à l'apprentissage de chaque métier. Leur spécificité est d'associer les enseignements généraux, techniques ou technologiques et pratiques dispensés au centre de formation, et la mise en pratique dans l'entreprise.</p> <p>De nombreux CFA ont des référents handicap dont on peut se rapprocher pour examiner un projet d'apprentissage.</p> <p>Au sein d'un CFA-R-FA et de ses antennes, une équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement adapté et renforcé (thérapeutique, pédagogique, éducatif)</p>
Formations proposées	<p>La plupart des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel peuvent être préparés en CFA/CFAS, du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur.</p>
Partenariats	<p>Le service apprentissage de la Région Auvergne, les Centre de Gestion des Collectivités Territoriales, les Missions Locales, Cap Emploi, Pôle Emploi, les établissements et</p>

Rechercher une formation : <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Clermont-Ferrand/Telechargement-des-guides-d-orientation>

<http://www.agefiph.fr/Professionnel/Kit-de-com-alternance/Alternance-et-handicap-le-tour-de-la-question>



Descriptif/mission dispositif	du Les missions locales ont pour vocation, en partenariat avec les Collectivités Territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion. Leur rôle est d'accueillir, d'informer, d'orienter, d'accompagner et de repérer tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale. Dans le cadre de leur mission de service public, elles proposent aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...).
Territoire(s) d'intervention	Les Missions Locales sont organisées en secteurs géographiques. (Renseignez-vous auprès de votre mairie ou d'un Centre d'Information et d'Orientation http://www.ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio/)
Public accueilli	De 16 à 25 ans révolus.
Temps et durée d'accueil	Accueil sur des permanences. Des accompagnements personnalisés et spécifiques (formation, emploi, logement, santé, citoyenneté) peuvent être proposés.
Conditions/critères d'admission	Être sorti du système scolaire
Type d'accompagnement	CIVIS : Contrat d'Insertion à la Vie Sociale : Accompagnement individualisé au projet social et professionnel. ANI : spécifique pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. Accompagnement en trois phases : diagnostic, accompagnement au projet, formation ou emploi. PPAE : Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi : en convention de cotraitance avec Pôle emploi. A destination des demandeurs d'emploi inscrits.
Formations proposées	Les Missions Locales sont le passage obligé des jeunes sortis du système scolaire pour accéder à des mesures d'accompagnement vers l'emploi et des formations de type : remise à niveau, Titre Professionnel, CAP, Bac Professionnel. Ces formations sont organisées dans des conditions différentes du système scolaire ordinaire (durée, effectif réduit ...). Elles donnent droit à une rémunération en fonction de la durée d'activité professionnelle antérieure.
Partenariats	CIO Agefiph, Cap Emploi, CRP, URAPEDA ... Membre du Réseau des Référénts Handicap. (Handi-sup http://www.handisupauvergne.org/)

<https://www.missions-locales.org/1-990-Puy-de-Dome.php>

Ambert (0473820588) ; Cournon d'Auvergne (0473844276) ; Clermont Ferrand (0473421757) ; Issoire (0473890585) ; Thiers (0473 8049 69) ; Riom (0473385013)



(Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)

Descriptif/mission du dispositif	L'AFPA propose des formations « prêtes-à-l'emploi » ouvertes aux travailleurs handicapés. Les formations sont validées par des titres professionnels, inscrits au répertoire national des Certifications Professionnelles.
Territoire(s) d'intervention	Puy de dôme
Public accueilli	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi, avec ou sans expérience professionnelle. • Salariés (CDI, CDD, intérimaires) souhaitant se former à titre individuel, dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou relevant du Compte Personnel de Formation (CPF) / Droit Individuel à la Formation (DIF). • Salariés entreprenant une formation à l'initiative de leur employeur dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. • Salariés en contrats ou périodes de professionnalisation, contrat d'apprentissage.
Capacité d'accueil	Selon les centres.
Temps et durée d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des formations toute l'année. • À temps complet (35 H par semaine en moyenne). • Alternance possible entre l'entreprise et le campus de formation.
Conditions/critères d'admission	Selon les formations
Type d'accompagnement	<p>Pour préparer l'entrée en formation et donner à chacun un maximum de chances de réussite, l'AFPA propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des formations préparatoires aux formations diplômantes dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie ou du tertiaire (Réseaux - Télécommunications - Informatique - Numérique) • Des remises à niveau à distance en culture générale et en culture technique <p>Une pédagogie adaptée, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mises en situations professionnelles pour confronter le stagiaire à des situations réelles de travail avec si besoin une adaptation des postes aux handicaps de chacun • Des techniques et des équipements identiques à ceux en usage dans les entreprises et actualisés régulièrement. • Des formateurs issus du monde de l'entreprise.
Formations proposées	Formations proposées vers 300 métiers, dont 127 en Auvergne Rhône-Alpes

2 adresses :

38 boulevard Gustave Flaubert 63000 CLERMONT FERRAND
16 rue Vercingetorix 63110 BEAUMONT



INSER ADIS

Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle
Entreprise de travail temporaire d'insertion pour personnes en situation de handicap

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les missions proposées par INSER ADIS se situent autant sur des entreprises normales qu'adaptées.</p> <p>Cette entreprise de travail temporaire spécialisée dans le handicapé peut venir en complémentarité de stages effectués par nos jeunes majeurs sans solutions sur des entreprises d'insertion comme SERVICE ADIS, PHARMA DIS, AGRAD DIS.</p>
Territoire(s) d'intervention	Département du Puy de Dôme
Public accueilli	Personne majeure. Bénéficiaire d'une RQTH en cours de validité Inscription à CAP emploi
Conditions/critères d'admission	<p>L'inscription se fait par prise de rendez-vous téléphonique avec Mme Delphine Bouysse qui vous orientera vers un conseil d'insertion et vous conviera à une réunion d'information.</p> <p>Toutes missions effectuées, ouvre droit à un accompagnement personnalisé par un conseil d'insertion sur une période de deux années.</p> <p>Les documents nécessaires à l'inscription sont : un CV, carte d'identité, RQTH et Préconisation EA (entreprise adaptée).</p>
Type d'accompagnement	<p>Diagnostic approfondi.</p> <p>Accompagnement à :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'élaboration et la validation du projet professionnel- L'élaboration d'un parcours de formation si le projet validé le nécessite - <p>L'appui à l'accès à l'emploi</p> <p>L'évaluation de la faisabilité du projet au regard des capacités de la personne et de son état de santé</p> <p>Travail en partenariat (mise en situation professionnelle, validation médicale du projet, etc.)</p> <p>Mobilisation d'appuis spécifiques pour certains handicaps.</p> <p>Accompagnement à distance pour l'insertion à l'emploi personnalisé avec la plateforme CO'ACTIS (coactif.fr)</p>
Partenariats	Agefiph, Fiphfp, CAP Emploi, Pôle Emploi, Conseil Régional, MDPH, Conseil Général, Mission locale, Services de Santé au travail, organismes de formation, etc.

Adresse : Immeuble le Kepler 1-3 Rue Képler 63100 Clermont Ferrand

Adresse mail : d-bouysse@inseradis.COM

Téléphone : 07.89.77.07.63



Descriptif/mission dispositif	du La Chambre des métiers propose un nouveau dispositif en collaboration des métiers de l'artisanat et entreprise recruteuses. Ce dispositif permet la rencontre de l'offre et la demande afin de faciliter la signature de contrats d'apprentissage.
Territoire(s) d'intervention	Puy de Dôme
Public accueilli	Destiné à un publique de 15 à 26 ans, scolarisée ou non qui envisagent de signer un premier contrat d'apprentissage pour la rentrée suivante.
Temps et durée d'accueil	L'objectif est sur une après-midi (sur un mercredi) d'échanges de permettre aux jeunes participants d'être informer sur le contrat apprentissage et les métiers de l'artisanat qui recrutent.
Type d'accompagnement	<p><u>Les journées de découverte dans les métiers de l'artisanat :</u></p> <p>Est de permettre à un jeune qui veut signer un contrat d'apprentissage ou le contraire une entreprise qui envisage le recrutement d'un futur apprenti de passer une convention de stage de découverte d'un à cinq jours sous couvert de la Chambre des métiers. Voir fiche Chambre des Métiers</p> <p><u>Le centre d'aide à la décision :</u></p> <p>Il est d'orienter et d'accompagner le jeune à la signature d'un contrat d'apprentissage.</p>
Partenariats	Partenaire de formation pas l'alternance (CFA.CFI. CFAS, mission local etc...).



(Centre de Réadaptation Professionnelle)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les Centres de Réadaptation Professionnelles sont des établissements médico-sociaux gérés par des organismes privés ou publics.</p> <p>Ils offrent aux personnes reconnues Travailleurs Handicapés des formations professionnelles visant l'entraînement ou le réentraînement au travail et la (ré)insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé. Au travers de ces formations est proposé l'élaboration d'un projet professionnel, des actions de remise à niveau, de réentraînement au travail et de redynamisation.</p> <p>Toutes ces interventions participent à une démarche active de reclassement professionnel.</p>
Territoire(s) d'intervention	National, selon la formation envisagée et la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
Public accueilli	<ul style="list-style-type: none"> • De 18 ans à 60 ans (à partir de 16 ans dans certains cas) ; • Toute personne porteuse d'un handicap pouvant prétendre à une formation professionnelle et ayant un projet professionnel validé par la CDAPH. Durant le parcours de formation, le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » est reconnu et ouvre droit à une rémunération financée par l'Etat ou la Région.
Capacité d'accueil	Variable selon les établissements et les stages/formations proposées sur chaque site.
Temps et durée d'accueil	De 3 à 30 mois selon le parcours professionnel.
Conditions/critères d'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Être reconnu travailleur handicapé par la CDAPH ; • Être orienté, par notification de la CDAPH, pour une formation/ un stage spécifique ; <p>Un entretien préalable est souvent souhaitable dès la demande d'orientation, afin de baliser le parcours au plus près des besoins de la personne.</p>
Type d'accompagnement	<p>Pédagogique, médical, social, psychologique, accompagnement à l'emploi.</p> <p>Parcours individualisés.</p> <p>L'hébergement et la restauration sont proposés dans la plupart des établissements.</p>
Formations proposées / Stages	<p>Formations / Stages professionnels certifiants, qualifiants, diplômants selon le parcours suivi, incluant des périodes en entreprises.</p> <p>Certains CRP peuvent également proposer des dispositifs spécifiques tel qu'un service de Pré-orientation, un Service d'Accueil Séquentiel (orientation et entraînement au travail/développement des prérequis), une unité d'évaluation de réentraînement et d'orientation social et/ou professionnelle ou qu'un service d'insertion des jeunes...</p>
Partenariats	<p>Agefiph, CAP Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, Cité des Métiers</p> <p>Entreprises, professionnels de santé</p> <p>Etablissements et services médico-sociaux (ESAT, IME, SIPFP, SAVS...)</p> <p>Organismes d'enseignement et de formation (CFA, CFA-R-FA, ULIS...)</p>

Pour de plus amples informations sur les formations proposées et les caractéristiques de chaque CRP, vous pouvez consulter le site de la Fagerh : <http://www.fagerh.fr> ou l'annuaire actions sociales : <http://www.annuaire.actions-sociales.org>

**(École de la 2ème chance)**

Descriptif/mission du dispositif	L'E2C du Puy de Dôme est un dispositif d'insertion sociale et professionnelle pour adultes. Construite et conduite en partenariat avec le monde économique local, elle propose un parcours en alternance.
Territoire(s) d'intervention	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Public accueilli	L'École de la Deuxième Chance du Puy-de-Dôme accueille les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans (possibilité pour les mineurs sous dérogation), ayant quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification (possibilité pour les diplômés sous dérogation)
Capacité d'accueil	L'E2C Puy de Dôme accueille environ 200 stagiaires chaque année et fonctionne en entrées et sorties permanentes.
Temps et durée d'accueil	Le parcours type est de 9 mois, à temps plein.
Conditions/critères d'admission	L'orientation vers l'E2C est déterminée par la Mission Locale, Pôle Emploi ou Cap Emploi.
Type d'accompagnement	Pendant le parcours en alternance, chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé afin de : <ul style="list-style-type: none">• Perfectionner les compétences fondamentales : lire, écrire, compter, raisonner, maîtriser l'outil informatique, apprendre ou réapprendre les bases de la langue anglaise• Construire un projet professionnel par l'alternance (stages en entreprise)• Suivre un apprentissage individualisé en fonction des niveaux évalués à l'entrée et du projet personnel
Formations proposées	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation globale réalisée pendant l'étape d'Intégration d'une durée de 6 semaines.• Remise à niveau individualisée, dans de petits groupes, proposant notamment des séquences de travail sur ordinateur encadrées par un formateur• Ateliers pédagogiques et culturels (activités sportives, sorties culturelles)• Apprentissage des « codes » professionnels et des premiers gestes professionnels par des stages en entreprise En fin de parcours : remise d'une Attestation de Compétences Acquisées en français, mathématiques, informatique, anglais, compétences techniques et socioprofessionnelles. Filière Hôtellerie Restauration : possibilité de se former aux métiers de bouche (cuisine et service) : plateau technique et restaurant d'application. L'E2C fait partie des ETAPS – Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs. Ces formations visent l'acquisition des savoirs généraux, ainsi que le développement de la culture générale et de la connaissance de l'environnement social, économique, institutionnel, dans la perspective d'accès à une qualification professionnelle, à l'emploi et à l'éducation permanente. Elles permettent au jeune de bénéficier d'une rémunération financée par la Région.
Partenariats	L'E2C est en partenariat avec de nombreuses institutions, associations et entreprises, pour proposer aux stagiaires un accompagnement global. Organismes de formation (qualifiant) Institutionnels : État, Conseil Régional, le département, Clermont Auvergne métropole

8, place Michel de l'Hospital

63000 CLERMONT-FERRAND **téléphone** : 04 73 14 93 07 mail : contact@e2c-puydedome.fr



Entreprise Adaptée

Descriptif/mission du dispositif	Les entreprises adaptées sont des entreprises du milieu ordinaire qui ont la spécificité d'employer au moins 80% de travailleurs en situation de handicap.
Territoire(s) d'intervention	Spécifique à chaque EA.
Public accueilli	A partir de 18 ans, selon les critères ci-dessous.
Capacité d'accueil	Selon chaque EA.
Temps et durée d'accueil	Le contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée. Le travailleur en EA est soumis comme tous les salariés français au Droit du Travail.
Conditions et critères d'admission	L'embauche en EA requiert une reconnaissance de Travailleur Handicapé notifiée par la CDAPH.
Type d'accompagnement	Les EA adaptent leurs activités économiques aux profils de leurs salariés par des aménagements techniques des postes de travail et un encadrement personnalisé.
Formations proposées	Le salarié d'EA a accès à la formation professionnelle et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions fixées par le Code du Travail.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des établissements scolaires ;• Les services de soin et d'accompagnement ;• Les Missions Locales ;• La Cité des Métiers...

Gesat : Réseau national du secteur adapté et protégé (ESAT et EA) <http://www.reseau-gesat.com/Gesat/>



Entreprise d'Insertion

Descriptif/mission dispositif	du	Une entreprise d'insertion est une entreprise de production, opérant dans le secteur concurrentiel marchand, qui accueille et accompagne vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières. Elles accompagnent les travailleurs vers un retour à l'emploi dans les entreprises de droit commun, avec un objectif de 60% de sorties dynamiques (en formation ou en emploi). Son volet insertion par l'activité économique suppose une attention et une écoute particulière vis-à-vis de ses salariés issus de publics qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi.
Territoire(s) d'intervention		Selon les entreprises
Public accueilli		Peuvent être embauchées par une entreprise d'insertion, les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté • Les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...) • Les demandeurs d'emploi de longue durée. • Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH).
Capacité d'accueil		Selon les entreprises
Temps et durée d'accueil		Les salariés en insertion ont un contrat de travail spécifique qui est un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), renouvelable deux fois et d'une durée maximale de 24 mois. Uniquement pour les personnes reconnues travailleurs handicapés , ce contrat de travail peut être prolongé au-delà de la durée maximale prévue. Cette prolongation peut être accordée par Pôle emploi après examen de la situation du salarié.
Conditions/critères d'admission		Les demandeurs d'emploi embauchés sur des postes d'insertion doivent bénéficier de l'agrément préalable de Pôle Emploi ou Cap Emploi.
Type d'accompagnement		L'Entreprise propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de chaque personne. Dans le cadre de son parcours d'insertion, le salarié peut bénéficier de périodes d'immersion en entreprise ordinaire. Chaque période d'immersion fait l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gratuit conclue entre l'entreprise d'insertion et l'employeur auprès duquel elle sera effectuée. La durée de chaque période d'immersion est limitée à un mois et la totalité des périodes d'immersion ne peut dépasser un quart de la durée totale du contrat.
Formations proposées		Selon le champ d'activité de l'entreprise d'insertion : partenariat avec des associations ou organismes de formation.
Partenariats		Pôle emploi, PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Entreprises, organismes de formation, collectivités locales ...

L'entreprise d'insertion fait partie du dispositif D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) au même titre que :

- L'Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- L'Atelier et chantier d'insertion (ACI)
- L'Association intermédiaire (AI)

http://www.cnei.org/index.php?option=com_flexicontent&view=category&cid=96&Itemid=64



(Maisons Familiales Rurales)

Descriptif/mission du dispositif	Les Maisons Familiales Rurales dépendent du Ministère de l'Agriculture et assurent une formation de la 4 ^{ème} au BTS. Elles ont développé une pédagogie de l'alternance qui associe la formation générale et la formation professionnelle. Association loi 1901, qui réunit des familles et des professionnels.
Territoire(s) d'intervention	National
Public accueilli	A partir de 14 ans
Capacité d'accueil	Chaque MFR accueille en moyenne 150 élèves.
Temps et durée d'accueil	Variable selon les formations suivies (1, 2, 3 ans...).
Conditions/critères d'admission	L'accès en classe de 4 ^e de l'enseignement agricole est possible après une classe de 5 ^e , si l'enfant a 14 ans dans l'année d'inscription. Les inscriptions en MFR sont possibles toute l'année. Ce sont des écoles privées sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. La formation et l'hébergement sont payants.
Type d'accompagnement	Alternance de deux semaines en entreprise après une semaine ou deux passées à la Maison familiale (internat possible dans chaque MFR). Ce rythme peut changer selon les formations suivies ou le statut (formation scolaire par alternance, apprentissage, contrat de professionnalisation). Climat éducatif familial. Accompagnement du projet professionnel. Accompagnement des temps de vie sociale. Pluridisciplinarité des professionnels intervenant sur les axes de la professionnalisation et de la socialisation. Partenariat avec l'environnement familial de chaque apprenant (éducation et vie associative).
Formations proposées	Les programmes scolaires et les diplômes préparés sont les mêmes que ceux de l'enseignement scolaire classique (Enseignement technologique et professionnel par alternance : CAP, Bac Professionnel, Bac Technologie, BTS...) <ul style="list-style-type: none">• Niveau collège : classes de 4^e et 3^e de l'enseignement agricole (en alternance sous statut scolaire) : conduite d'un élevage, conduite d'une culture, équipements et maintenance, bureautique et commercialisation, transformation alimentaire, activités de services et loisirs en milieu rural, aménagement de l'espace et environnement.• Fin de 3^e : les élèves peuvent préparer le Diplôme National du Brevet, puis entrer soit :<ul style="list-style-type: none">- En CAP,- En seconde professionnelle pour préparer un Bac professionnel,- En 2^{de} générale et technologique pour poursuivre en bac technologique agricole (Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant).• Niveau bac +2 : BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
Partenariats	Ministère de l'enseignement agricole ; Conseil régional ; Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB) ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ; Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ; Association des directeurs de CFA (Fnadir).

Liens : <https://www.mfr-auvergne-rhone-alpes.fr/les-mfr/puy-de-dome>

Etablissements à GELLE (0473878307), à THURET (0473979232), VERNINE (0473656615)

Centre de formation à Aubière : 0473936085



SERVICE ET ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAUX



SAVS / SAMSAH	29
SESSAD	300
IME	32
DITEP (ancien ITEP)	33
ESAT	34



SAVS / SAMSAH

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les SAMSAH et SAVS « ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».</p>
Territoire(s) d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les SAMSAH : Départemental sauf en cas de dérogation. • Pour les SAVS : territoire moins étendu, variable selon la structure
Public accueilli	<p>Personnes à partir de 18 ans ; possibilité pour certaines structures d'accompagner les personnes à partir de 16 ans si déscolarisation. Les SAMSAH sont spécialisés en direction d'un public ; les SAVS ont une vocation généraliste ; ils peuvent également être spécialisés selon les structures.</p>
Capacité d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Variable selon les structures • Fonctionnement : en file active pour certaines, liste d'attente pour d'autres.
Temps et durée d'accueil	<p>3 ans (renouvelable en fonction des départements)</p>
Conditions/critères d'admission	<p>Notification par la CDAPH.</p>
Type d'accompagnement	<p>Accompagnement s'inscrivant dans le milieu de vie de la personne (domicile, lieu de formation ou de travail, quartier etc.) par une équipe pluridisciplinaire à partir du projet personnalisé d'accompagnement élaboré avec la personne. Dans le cadre de cet accompagnement, tout ou partie des prestations suivantes peuvent être mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation et le conseil : évaluation des besoins et des capacités d'autonomie, recueil des attentes, conseils personnalisés notamment dans la mise en œuvre des moyens de compensation. • L'assistance et le suivi : organisation de la vie quotidienne, soutien des relations familiales et sociales, appui à l'insertion scolaire, professionnelle, aide éducative et psychologique. • La coordination des professionnels, spécialisés ou pas, intervenant dans le projet de vie des personnes. <p>A cela s'ajoute pour les SAMSAH, l'accompagnement aux soins médicaux et paramédicaux dispensés en ambulatoire ou au domicile.</p>
Partenariats	<p>Avec l'ensemble des professionnels intervenant dans le projet de vie de la personne, quel que soit leur domaine d'intervention.</p>



Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

- SESSAD** **Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile**
Enfants ou adolescents présentant des difficultés intellectuelles, d'apprentissage, du comportement, de la sphère autistique ou des difficultés motrices.
- SSEFIS :** **Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire**
Enfants ou adolescents déficients auditifs (à partir de 3 ans)
- SAAAIS :** **Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire** Enfants
ou adolescents déficients visuels
- SAFEP :** **Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce**
Enfants déficients sensoriels (de 0 à 3 ans)
- SSAD :** **Service de Soins et d'Aide à Domicile**
Enfants ou adolescents polyhandicapés.

<p>Descriptif/mission du dispositif</p> <p>Art.D.312-55 CASF</p>	<p>Le SESSAD est une structure de type ambulatoire, autonome ou rattachée à un établissement médico-social. Il propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes un accompagnement personnalisé sur notification de la CDAPH.</p> <p>Ce service permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'éveil, le développement des apprentissages et de l'autonomie - Apporter aide et soutien à la famille - Soutenir et aider à la scolarité - Offrir un accompagnement à la vie sociale et culturelle - Aider à la construction d'un projet professionnel (selon l'âge) - Mettre en place une coordination des soins - Mettre en place différentes rééducations et proposer une aide et un soutien psychologique et psychothérapeutique <p>Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, Ecole, locaux du service...).</p> <p>Le SESSAD a une fonction de lien entre les différentes institutions autour de l'enfant : information, coordination, complémentarité et mutualisation des compétences.</p>
<p>Territoire(s) d'intervention</p>	<p>Les territoires d'intervention dépendent de l'agrément du service : lieux d'habitation et/ou de scolarisation du jeune. Ville/département/région.</p>
<p>Public accueilli</p>	<p>Entre 0 et 20 ans (jusqu'à 25 ans pour les SESSAD-pro) Il varie selon l'agrément de chacun des services.</p>
<p>Capacité d'accueil</p>	<p>Variable selon agrément</p>
<p>Temps et durée d'accueil</p>	<p>Elle varie selon les services et le projet personnalisé de l'enfant ou de l'adolescent.</p>
<p>Type d'accompagnement</p>	<p>Equipes pluridisciplinaires composées, selon les services, de médecin, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, kinésithérapeute, ergothérapeute, enseignants spécialisés...</p>



Formations proposées	<p>Le SESSAD ne propose pas de formation mais accompagne les enfants et adolescents dans la construction de leur projet professionnel.</p> <p>En partenariat avec les établissements et dispositifs scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Découverte des métiers- Evaluation des capacités et compétences- Travail individualisé en amont et en aval sur la mise en stage en milieu ordinaire et/ou protégé (recherche, appels téléphoniques, jeux de rôles, mise en situation, visite de stage, suivi...)- Accompagnement à la scolarité professionnelle dans les dispositifs ordinaires (lycée professionnels, CFA, CFA-R-FA, MFR.....)- Visite d'établissements et d'entreprises- Participation à des rencontres événementielles (Forum des métiers, Informations collectives...) Visites auprès de « lieux ressources » (CRIJ, CIO, Cité des métiers...)
Partenariats	<p>Les établissements scolaires (convention E.N).</p> <p>Les organismes du secteur de la santé (inter secteur psychiatrique, hôpitaux généraux, etc.), les médecins référents, les orthophonistes libéraux, et d'autres paramédicaux...</p> <p>Organismes à visée culturelle ou sportive (clubs, associations, etc.)</p> <p>Etablissements spécialisés (IME, ESAT, autres SESSAD...)</p> <p>Organismes à visée d'insertion professionnelle (entreprise, Pôle/Cap emploi, mission locale, CRP, ARPEJEH...)</p>

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/service-d-education-speciale-et-de-soins-a-domicile-182/rgn-auvergne.html>



(Institut Médico Educatif)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les Instituts Médico Educatifs accueillent des enfants et adolescents qui présentent principalement une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde. Leur mission est d'apporter au bénéficiaire, dans le cadre du projet individuel et en lien avec la famille, une réponse individualisée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer son indépendance en termes d'autonomie personnelle - Assurer le développement cognitif, l'accès à l'apprentissage scolaire et culturel - Développer ses capacités d'expression et de communication verbale ou non verbale - Stimuler le développement physique, corporel et sensoriel - Initier et développer les savoir-faire polyvalents - Construire l'apprentissage du respect des règles de vie collective et des codes sociaux en vue de favoriser l'inclusion dans la société - Apporter une aide et un soutien psychologique et psychothérapeutique - veiller à sa protection et à sa sécurité
Territoire(s) d'intervention	Selon sectorisation de l'établissement.
Public accueilli	En général entre 6 et 20 ans. Spécificités selon agrément (TED...).
Capacité d'accueil	Variable selon agrément.
Temps et durée d'accueil	Pour la plupart des établissements, ouverture 5 jours par semaine en semi-internat ou internat. Accueil en fonction du projet personnalisé et de la notification de la CDAPH.
Conditions/critères d'admission	Dossier constitué par les parents auprès de la MDPH Notification de la CDAPH
Type d'accompagnement	Educatif, pédagogique, thérapeutique, formation préprofessionnelle et professionnelle (SIPFP - Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle, ex-IMPRO) Certains IME disposent d'une Unité d'Enseignement
Formations proposées	Formations non diplômantes spécifiques à chaque établissement Ateliers divers et stages en Entreprise ou milieu protégé
Partenariats	<p>Les établissements scolaires (convention Education Nationale)</p> <p>Les organismes du secteur de la santé (inter secteur psychiatrique, hôpitaux généraux, etc.), paramédicaux (ergothérapeutes, orthophonistes, kinésithérapeutes...)</p> <p>Les organismes à visée culturelle ou sportive (clubs, associations, etc.)</p> <p>Les administrations intervenant auprès des personnes accompagnées : MDPH, Conseil Général, Education Nationale, etc.</p> <p>Les établissements spécialisés (IME, ESAT, Entreprises Adaptées...)</p> <p>Les organismes à visée d'insertion professionnelle (entreprises, CFA-R-FA/ Pôle/Cap emploi, mission locale, etc.)</p>

11 IME dans le département du Puy-de-Dôme : **I.M.E. CENTRE PEDRO POUTIGNAT (AMBERT), I.M.E. DE MOZAC (MOZAC), I.M.E. DE NONETTE (NONETTE), I.M.E. MAISONS DES COULEURS (ST ELOY LES MINES), I.M.E. DE THEIX PEP 63 (ST GENES CHAMPANELLE), I.M.E. LE CHARDONNET VEYRE MONTON), I.M.E. LES ROCHES FLEURIES (CHAMALIERES), I.M.E. EDOUARD SEGUIN (CHATEAUGAY) I.M.E. FARANDOLE (CLERMONT FERRAND), I.M.E. DE CHAUDIER (LEZOUX-PESCHADOIRES)**



DITEP (ancien ITEP)

(Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Dispositif accompagnant des enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques perturbant la scolarisation et la socialisation. Les manifestations de ces difficultés présentent un caractère intense et durable. Ces enfants et adolescents sont alors en situation ou risque de désinsertion familiale, scolaire ou sociale.</p> <p>Le dispositif ITEP permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> De dispenser des soins psychothérapeutiques. De développer l'autonomie par une prise de conscience des ressources et des difficultés De favoriser le maintien du lien avec leur milieu social et familial De favoriser le maintien ou préparer l'accueil des jeunes en établissement scolaire et dans les dispositifs ordinaires ou adaptés De promouvoir leur insertion socioprofessionnelle De participer à des actions de prévention et de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées.
Territoire(s) d'intervention	<p>Selon sectorisation.</p>
Public accueilli	<p>En général entre 6 et 18 ans, selon agrément.</p>
Capacité d'accueil	<p>Les dispositifs ITEP fonctionnent selon 3 modes d'accompagnement : Internat, Semi-internat, SESSAD. Le nombre de places dépend de l'agrément.</p>
Temps et durée d'accueil	<p>Durée moyenne de prise en charge de 3 ans.</p>
Conditions/critères d'admission	<p>Dossier constitué par les parents auprès de la MDPH et notification CDAPH.</p>
Type d'accompagnement	<p>Thérapeutique, éducatif et pédagogique sous la forme d'une intervention interdisciplinaire. Certains ITEP disposent d'une Unité d'Enseignement. Accompagnement à la professionnalisation.</p>
Partenariats	<p>Secteur psychiatrie infanto-juvénile, Education Nationale, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), établissements d'orientation professionnelle, Missions Locales ...</p>

Voir sites :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/institut-therapeutique-educatif-et-pedagogique--i-t-e-p---186/rgn-auvergne.html>

DITEP Montferrand (OVE) : 04 73 23 10 36

ITEP Jean LAPORTE (ALTERIS) : 04 73 74 67 00



(Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ont une double mission :</p> <ul style="list-style-type: none">- proposer un travail, à temps plein ou à temps partiel, à des personnes momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ou en entreprise adaptée- dispenser les soutiens requis par les intéressés pour une meilleure insertion socioprofessionnelle (accompagnements sociaux et éducatifs). <p>Les activités de production des ESAT s'exercent soit dans leurs propres locaux, soit dans ceux d'une entreprise ou chez des particuliers, pour des actions régulières ou ponctuelles.</p> <p>D'autres ESAT (appelés « Open ») sont hors les murs. Ils mettent à disposition des entreprises, de manière individuelle, des travailleurs en situation de handicap en vue d'une insertion professionnelle durable.</p>
Territoire(s) d'intervention	National. Les types d'activités, les modalités de transport et d'hébergement conditionnent le choix de l'ESAT.
Public accueilli	A partir de 18 ans. Certains ESAT sont généralistes, d'autres accueillent des publics spécifiques selon leur agrément.
Capacité d'accueil	Selon agrément
Temps et durée d'accueil	Une période d'essai de 6 mois est prévue par la CDAPH dans sa décision d'orientation.
Conditions/critères d'admission	<p>Notification CDAPH.</p> <p>Selon les ESAT, il est possible de faire des stages de découverte avant admission.</p> <p>La personne handicapée accueillie en ESAT n'a pas le statut de salarié soumis au code du travail. Elle bénéficie d'une Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) évaluée en fonction du taux d'invalidité. A ce titre, le travailleur est affilié à l'assurance maladie, y compris en période d'essai.</p>
Type d'accompagnement	<p>L'accompagnement social, éducatif et thérapeutique varie selon les ESAT : il est obligatoire. Un contrat de soutien et d'aide par le travail doit être passé entre l'établissement et le travailleur handicapé.</p> <p>En complément, les travailleurs peuvent bénéficier d'un hébergement en foyer ou d'un accompagnement par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).</p> <p>L'accueil en foyer et le SAVS sont soumis à une notification de la CDAPH.</p>
Formations proposées	La loi du 11 février 2005 précise que les ESAT doivent mettre en œuvre ou favoriser l'accès des travailleurs à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. Cette loi a également affirmé le principe de la validation des acquis de l'expérience pour les travailleurs handicapés.
Partenariats	Etablissements médico-sociaux, entreprises, collectivités locales, structures de santé, de loisirs, de formations...

Voir réseau ESTA Auvergne : <https://www.reseau-esat-auvergne.fr/>

Ou Réseau national du secteur adapté et protégé (ESAT et EA) : <http://www.reseau-gesat.com/Gesat/>



FORMATIONS et dispositifs de l'Education Nationale



<u>Lycée d'Enseignement Agricole Privé</u>	366
<u>MLDS</u>	37
<u>MLDS Le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)</u>	38
<u>MLDS Les Plates-Formes d'Insertion</u>	39
<u>MLDS Le Module de Re-préparation à l'Examen par l'Alternance (MOREA)</u>	40
<u>MLDS Le Micro-Lycée : Lycée Innovant Ambition Numérique (LIANE)</u>	41
<u>MLDS Le Dispositif Lycée Nouveau Départ (LND)</u>	42
<u>3ème PREPA METIER</u>	43
<u>CIO</u>	44
<u>CNED</u>	45
<u>E.R.E.A / LEA</u>	46
<u>GRETA</u>	48
<u>SAPAD</u>	49
<u>SEGPA</u>	50
<u>ULIS Collège</u>	51
<u>ULIS Lycée</u>	52



Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP)

Descriptif/mission du dispositif	Les 2 LEAP du territoire ne présentent pas les mêmes missions.
Territoire(s) d'intervention	LEAP Massabielle au Vernet la Varenne LEAP d'Ennezat
Public accueilli	LEAP Massabielle : accueil dès l'âge d'être au collège pour les collégiens en échec scolaire. Classe de 4 ^e et 3 ^e agricole possible ; de lycéens CAPA + BAC Pro LEAP Ennezat : 3 ^e agricole + CAPA + Bac Pro (formation initiale) + formation continue pour adultes.
Capacité d'accueil	Les 2 LEAP proposent de l'internat
Temps et durée d'accueil	Le temps de la durée de la formation
Conditions/critères d'admission	Avoir l'âge d'être au collège pour LEAP Massabielle ou d'entrer en 3 ^e pour le LEAP d'Ennezat. Etablissements payants.
Type d'accompagnement	Petites structures à taille humaine. LEAP Massabielle : pédagogie innovante pour les élèves
Formations proposées	CAPA, BAC Pro, LEAP Massabielle CAPDEAES : CAPA, CAP, BAC Pro, Surveillant de nuit qualifié, maître(sse) de maison https://leap-enezat.org/ https://massabielleleap.com/
Partenariats	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi, établissements médicaux sociaux, entreprises locales, ...



MLDS

(Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Au sein de l'Education Nationale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est chargée de coordonner les efforts des différents acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>Elle est plus spécifiquement chargée de participer à la prévention du décrochage scolaire, de mettre en œuvre et de suivre des actions de formations et des parcours individualisés, de faciliter l'accès au diplôme et à la qualification.</p> <p>Les dispositifs de la MLDS fonctionnent tous sur le système de l'alternance et de l'accompagnement individualisé.</p>
Territoire(s) d'intervention	Déployée au sein de chaque académie, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire est chargée de coordonner les efforts des acteurs de l'Education nationale dans les domaines de la prévention et de la remédiation.
Public accueilli	Jeunes à partir de 16 ans quittant la formation initiale sans diplôme ou sans solution
Temps et durée d'accueil	La durée d'accueil est variable en fonction des besoins du jeune.
Conditions/critères d'admission	Suite à un entretien avec un conseiller de la MLDS, le jeune sera positionné sur un des dispositifs de la MLDS.
Type d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none">- Le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)- Les Plates-Formes d'Insertion pour les sans solutions et les sans diplômes :- Le Module de Re-préparation à l'Examen par l'Alternance (MOREA)- Les parcours du Lycée de la Nouvelle chance Auvergne (LNC)- Le Micro-Lycée : Lycée Innovant Ambition Numérique (LIANE)- Le Dispositif Lycée Nouveau Départ (ND)
Partenariats	CIO, CASNAV, établissements scolaires, CFA, Mission locale, entreprises

<http://www.ac-clermont.fr/orientation/lutter-contre-le-decrochage-scolaire/mission-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>

http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle_-_MLDS/LCDS_2019_2020_clermont.pdf



MLDS Le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)

(Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Descriptif/mission du dispositif	<p>En rupture scolaire mais toujours scolarisé</p> <p>Le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI) pour se réorienter, élaborer un projet ou tout simplement être accompagné dans son parcours scolaire.</p> <p>Le parcours aménagé de formation initiale vise à prévenir l'abandon scolaire précoce</p> <p>Ce parcours formalise et encadre la possibilité donnée à un jeune, repéré comme en risque ou en situation de décrochage, de pouvoir «respirer» et prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire et/ou de l'établissement, tout en intégrant des activités encadrées, proposées par l'établissement ou par le jeune lui-même. Les activités sont très souvent des stages en entreprise.</p>
Territoire(s) d'intervention	Possibilité de la mise en place d'un PAFI dans les établissements secondaires.
Public accueilli	Être scolarisé en classe ordinaire de 3 ^e et avoir 15 ans
Temps et durée d'accueil	Durée d'un an en 3 ^e à partir de 15 ans.
Conditions/critères d'admission	Sollicitation du jeune (/de la famille) auprès du collège qui sollicite alors la MLDS pour la mise en place de ce parcours aménagé.
Type d'accompagnement	<p>Ces activités encadrées doivent s'inscrire dans le cadre d'un parcours personnalisé, aménagé spécifiquement pour le jeune, et conçu par un tuteur qui va suivre le jeune tout au long de son parcours, en lien avec sa famille.</p> <p>La durée du parcours est elle aussi individualisée, de quelques semaines à une année maximum, glissante de date à date à compter de l'entrée du jeune dans son parcours.</p> <p>L'entrée dans le parcours peut se faire à tout moment de l'année.</p> <p>Le jeune continue de se rendre au collège mais ne suit pas l'emploi du temps complet de sa classe. Il alterne avec des temps en entreprise et des temps au collège. Des heures d'enseignement peuvent être mises à disposition pour le jeune quand il est au collège.</p>
Partenariats	CIO, CASNAV, établissements scolaires, CFA, Mission locale, entreprises



MLDS Les Plates-Formes d'Insertion (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Les Plates-Formes d'Insertion

Descriptif/mission du dispositif	<p>Au sein de l'Education Nationale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est chargée de coordonner les efforts des différents acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Les plates-formes d'insertion sont un dispositif de la MLDS.</p> <p>Les plates-formes d'insertion permettent de travailler et de valider un projet professionnel via l'alternance (enquêtes, visites, stages en entreprises) et de renforcer les acquis scolaires pour ceux qui en ont besoin. Ce dispositif ne peut pas être un choix lors des vœux d'orientation. Il arrive en dernier recours pour les jeunes qui sont sans solution.</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>Plates Formes rattachées à 5 lycées professionnels du département :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lycée Professionnel Germaine Tillion à Thiers,- Lycée Polyvalent Pierre-Joël Bonté à Riom,- Lycée Polyvalent La Fayette à Clermont-Ferrand,- Lycée Professionnel Camille Claudel,- Lycée professionnel Henri Sainte Claire Deville à Issoire.
Public accueilli	<p>Avoir entre 16 et 18 ans, être en rupture de scolarité être sans solution.</p>
Temps et durée d'accueil	<p>Des sessions de 7 semaines renouvelables.</p>
Conditions/critères d'admission	<p>Suite à un entretien au CIO, le jeune doit rencontrer un conseiller de la MLD qui le positionnera sur un des dispositifs de la MLDS. Le jeune doit être autonome pour la recherche de stage.</p>
Type d'accompagnement	<p>Les plates-formes d'insertion accompagnent les jeunes dans la réalisation de leur projet (entrée en lycée professionnel ou signature d'un contrat d'apprentissage). Les solutions proposées adaptées aux besoins de chaque jeune sont souples et permettent une entrée et une sortie permanente du dispositif.</p> <p>Plusieurs modalités sont possibles selon les plates-formes : l'alternance peut se faire dans une même semaine avec deux jours de cours et trois jours de stage. L'alternance peut également se faire tous les 15 jours.</p>
Partenariats	<p>CIO, CASNAV, établissements scolaires, CFA, Mission locale, entreprises</p>

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle -
_MLDS/LCDS 2019 2020 clermont.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle_-_MLDS/LCDS_2019_2020_clermont.pdf)



MLDS Le Module de Re-préparation à l'Examen par l'Alternance (MOREA)

(Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Au sein de l'Education Nationale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est chargée de coordonner les efforts des différents acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Le Module de Repréparation à l'Examen par l'Alternance (MOREA) est un dispositif de la MLDS.</p> <p>Ce dispositif intervient dans le cas d'un second échec au bac général ou technologique : il s'agit de préparer une nouvelle fois son diplôme de façon individualisée et en alternance via un MOREA. L'intérêt pour le jeune est qu'il n'aura à valider que les matières pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10 lors de l'examen.</p>
Territoire(s) d'intervention	Lycée général et technologique Claude et Pierre Virlogeux à RIOM.
Public accueilli	Accueil de 15 jeunes pour repréparer un examen.
Temps et durée d'accueil	Une année scolaire
Conditions/critères d'admission	Pour les jeunes ayant eu un second échec au bac général ou technologique.
Type d'accompagnement	<p>Le Module de Re-préparation à l'Examen permet à ces jeunes, pour certains déjà engagés dans une vie sociale, familiale voire professionnelle de reprendre pied dans un projet de formation et d'insertion, de retrouver une dynamique de développement personnel en re-préparant autrement l'examen du bac.</p> <p>Ce programme mêle la préparation à distance, via une plateforme numérique, des épreuves d'examen où l'enseignant et l'apprenant sont placés dans une dynamique d'échanges et l'enseignement en présentiel, au lycée, intégrant des modules de coaching et de développement personnel où l'accompagnement est personnalisé en fonction des besoins de chaque élève.</p> <p>Quelques soient les résultats obtenus et ils sont bons, la réussite est une victoire personnelle très symbolique. C'est aussi celle d'une équipe qui entreprend d'enseigner autrement, de tisser des liens différents avec les élèves et de remplir avec engagement et conviction la mission de service public de l'Education Nationale.</p>
Partenariats	CIO, CASNAV, établissements scolaires, CFA, Mission locale, entreprises

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle -
MLDS/LCDS 2019 2020 clermont.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle_-_MLDS/LCDS_2019_2020_clermont.pdf)

<https://www.lycee-virlogeux.fr/presentation-etablissement>



MLDS Le Micro-Lycée : Lycée Innovant Ambition Numérique (LIANE)

(Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Au sein de l'Education Nationale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est chargée de coordonner les efforts des différents acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Le Micro-Lycée : Lycée Innovant Ambition Numérique (LIANE) est un dispositif de la MLDS.</p> <p>Le LIANE – Micro-Lycée de l'académie de Clermont-Ferrand est un établissement scolaire public de l'éducation nationale, en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. il est gratuit pour les jeunes et leur famille, quel que soit leur âge. Quelques places d'internat seront proposées aux jeunes qui le souhaitent, mais en priorité aux élèves mineurs. Les élèves peuvent bénéficier des bourses de l'enseignement secondaire (sous réserve des critères d'attribution).</p> <p>Ses principales missions : de revenir dans un cadre scolaire, d'obtenir en priorité un baccalauréat Général (préparé au Micro lycée dans les spécialités proposées) ou dans d'autres spécialités (au Lycée Virlogeux) ou un baccalauréat technologique ou professionnel (STMG au Lycée Virlogeux, ou pour tous les autres baccalauréats au LNC - Lycée Nouvelle Chance - d'Auvergne), d'engager une éventuelle poursuite d'études supérieures (de Bac +2 à Bac +5), tout en proposant un accompagnement pour ceux qui souhaiteraient un autre parcours de formation à l'issue de l'année de MIDAS 1 ("Seconde").</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>Lycée général et technologique Claude et Pierre Virlogeux à RIOM.</p>
Public accueilli	<p>Pour des jeunes volontaires entre 16 et 25 ans (avec au moins 6 mois de décrochage)</p>
Temps et durée d'accueil	<p>De 1 à 6 ans, en fonction des parcours des jeunes.</p>
Type d'accompagnement	<p>Le LIANE-Micro-Lycée est un établissement qui fonctionne avec un emploi du temps en partie modulable en fonction des besoins de chacun.</p> <p>Un objectif principal dans notre fonctionnement : s'adapter au mieux aux besoins des jeunes, avec entre autres la possibilité de travailler après les cours au CDI, en étude ou dans les locaux du Micro-lycée, l'aide à l'élaboration du projet de formation et d'orientation, la possibilité de conserver les notes supérieures ou égales à 10 déjà obtenues ou qui seront obtenues au bac pendant 5 sessions d'épreuves, l'accompagnement personnalisé dans les apprentissages, le tutorat individualisé</p> <p>Les cours sont organisés avec des effectifs variables suivant les activités (dont une majorité en groupes à effectifs réduits), avec un accompagnement personnalisé et un rythme qui s'adapte à chacun. L'enseignement est innovant, en partie basé sur l'utilisation du numérique (ambition numérique) et un suivi individualisé régulier de chaque élève par des enseignants référents. La matinée est consacrée aux cours, l'après-midi est axée en priorité sur l'accompagnement individualisé et le tutorat, ainsi qu'à des ateliers de pratiques culturelle, artistique et sportive.</p>
Partenariats	<p>CIO, CASNAV, établissements scolaires, CFA, Mission locale, entreprises Région Auvergne-Rhône-Apes</p>

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle - MLDS/LCDS 2019 2020 clermont.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle_-_MLDS/LCDS_2019_2020_clermont.pdf)
<http://www.liane-microlycee.fr/index.php>



MLDS Le Dispositif Lycée Nouveau Départ (LND) (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Au sein de l'Education Nationale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est chargée de coordonner les efforts des différents acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Le dispositif Lycée Nouveau Départ est un dispositif de la MLDS. Le ND permet à des jeunes allophones ou décrocheurs de préparer un bac à dominante scientifique dans la perspective d'études supérieures scientifiques.</p> <p>Ce dispositif est gratuit et permet de bénéficier d'une bourse nationale d'études sous conditions de revenus.</p>
Territoire(s) d'intervention	Lycée Privé Massillon de Clermont-Ferrand.
Public accueilli	Il concerne des jeunes de 16 à 25 ans en situation d'expatriation (lycéens allophones) ou d'interruption d'étude depuis plus de cinq mois. Effectif de 12 places.
Temps et durée d'accueil	En fonction des parcours des jeunes.
Conditions/critères d'admission	<p>Les lycéens sont placés sous statut scolaire. Recrutement sur dossier et entretien de motivation. Les candidats sont retenus en fonction de pré-requis scientifiques et selon les critères suivants : cohérence des ambitions avec le dispositif LND, motivation pour les études supérieures, adhésion au règlement intérieur de l'établissement.</p> <p>Inscription de juin à décembre.</p>
Type d'accompagnement	<p>Chaque lycéen relève d'un projet individualisé en fonction de la situation du candidat : français langue étrangère, baccalauréat en un, deux ou trois ans, à compter de la Première.</p> <p>Cours spécifiques : français, mathématiques, Sciences physiques, SVT, histoire-géographie, anglais.</p> <p>Cours adaptés : français langue étrangère (lycéens allophones)</p> <p>Cours intégrés : TP Sciences, langues vivantes et EPS</p> <p>Pour faciliter leur intégration, les lycéens du Dispositif LND participent à la vie de l'établissement ainsi qu'aux projets spécifiques de la série S. Ils bénéficient également d'un tutorat réalisé par les lycéens de Première S, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.</p>
Partenariats	CIO, CASNAV, établissements scolaires, CFA, Mission locale, entreprises Région Auvergne-Rhône-Apes

Contacts : contact.massillon@gmail.com

[http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle -
_MLDS/LCDS 2019 2020 clermont.pdf](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Orientation/Christelle_-_MLDS/LCDS_2019_2020_clermont.pdf)

<https://www.massillon63.com/lnd>



Descriptif/mission du dispositif	Dispositif de l'Education Nationale destiné à des élèves scolairement fragiles, ayant l'âge d'être en 3e, volontaires pour se remobiliser autour d'un projet de formation professionnelle dans la plupart des cas, et parfois formation générale ou technologique.
Territoire(s) d'intervention	Dans certains lycées professionnels publics ou privés sous contrat (exceptionnellement en collège). Ce dispositif est ouvert aux élèves de l'ensemble des établissements scolaires du secteur.
Public accueilli	Elèves scolairement fragiles et sortants de 4 ^{ème} .
Capacité d'accueil	24 élèves par classe au maximum (Une classe par établissement scolaire concerné)
Temps et durée d'accueil	Une année scolaire Temps plein (environ 30h hebdomadaires) : <ul style="list-style-type: none"> - Une partie composée d'horaires attribués par discipline - Une partie à horaires globalisés et annualisés (au maximum 216 h) de découverte professionnelle comprenant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, CFA, SEGPA...), une initiation aux activités professionnelles et des périodes de stage en milieu professionnel - 72 h d'accompagnement personnalisé. - Possibilité à tout moment de réintégrer une classe de 3e générale
Conditions/critères d'admission	Demande par le jeune et sa famille auprès du Chef d'établissement en fin de 4 ^{ème} . Orientation : obtenir le passage en 3 ^{ème} en conseil de classe Affectation : une commission départementale statue sur les candidatures
Type d'accompagnement	Dispositif coordonné par le professeur principal. Enseignement collectif renforcé par un accompagnement individualisé
Formations proposées	Maitrise des connaissances et des compétences de la 3 ^{ème} . Renforcement des activités relatives à la découverte des métiers et des formations relevant de différents champs professionnels. Plusieurs séquences d'observation durant l'année dans différents milieux professionnels (CFA pour élèves de plus de 15 ans, Lycées professionnels, entreprises) L'apprentissage de la LV2 est maintenu pour ne pas limiter les choix d'orientation à l'issue de l'année scolaire. Préparation du Diplôme National du Brevet, éventuellement du CFG
Partenariats	Lycées professionnels et lycées agricoles, SEGPA, Centres d'Information et d'Orientation, Centres de Formation des Apprentis, entreprises, assistantes sociales



(Centre d'Information et d'Orientation)

<p>Descriptif/mission du service</p>	<p>Les activités des CIO ont pour objet de favoriser l'accompagnement à l'orientation, le parcours scolaire, l'insertion sociale et professionnelle du jeune. Au sein de ce service public d'orientation, des Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) accompagnent les élèves dans la construction de leur projet personnel scolaire et/ou professionnel. Leurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et informer tout public, et en priorité les jeunes scolarisés et leurs familles, pour les aider dans leurs démarches d'orientation et d'insertion ; • Conseiller individuellement les élèves (les aider à s'adapter, à mieux se connaître, à retenir les informations utiles, à organiser les éléments de leur choix...)
<p>Territoire(s) d'intervention</p>	<p>Les CIO sont sectorisés (se renseigner auprès de l'établissement scolaire ou consulter le site du rectorat : http://www.ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio/) Des permanences à destination des élèves et de leurs familles sont assurées dans tous les établissements scolaires publics.</p>
<p>Public accueilli</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elèves scolarisés en collège et lycée, étudiants, apprentis ; • Personne en recherche d'orientation ou de réorientation professionnelle ; • Parents d'élèves ; • Professionnels éducatifs et médico-sociaux.
<p>Temps et durée d'accueil</p>	<p>Accueil avec ou sans rendez-vous, 5 jours par semaine, y compris durant les vacances scolaires.</p>
<p>Type d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CIO dispose en accès libre d'un fond documentaire sur les enseignements et les professions. • Entretien de conseil ou entretien approfondi d'orientation, sur rendez-vous ; • Tests psychologiques (avec le consentement éclairé de la personne ou de représentant légal, si le jeune est mineur) ; • Questionnaires d'intérêt ; • Ateliers collectifs pour la recherche documentaire, d'aide à l'adaptation scolaire ... <p>Les COP participent aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) des personnes en situation de handicap, au sein des établissements scolaires. Leur expertise est indispensable dans la construction du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p>
<p>Partenariats</p>	<p>Avec les établissements scolaires et avec d'autres organismes : missions locales, CMPCMPP, Cité des métiers ... Le CIO participe aux actions mises en place dans les établissements scolaires de son secteur et à destination de tous les élèves.</p>

39 Rue du Pont Saint-Jacques, 63000 Clermont-Ferrand Téléphone : 04 73 17 04 10 (Katia BONNEMOY)
 CIO Issoire (04 73 89 13 05) ; CIO Riom (04 43 57 20 10) ; CIO Thiers (04 43 57 20 20)

<http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>



Centre National d'Enseignement à Distance

Descriptif/mission du dispositif	<p>Le CNED assure le service public de l'enseignement à distance.</p> <p>Sa mission principale est d'assurer un enseignement par correspondance, à tous les niveaux de l'enseignement scolaire, universitaire ainsi que la préparation des concours administratifs.</p> <p>Ces formations s'adressent aussi bien à des personnes scolarisées qu'à des personnes engagées dans la vie active.</p>
Territoire(s) d'intervention	National
Public accueilli	<ul style="list-style-type: none">• Elèves ne pouvant être scolarisés totalement ou partiellement dans un établissement scolaire (dispositif spécifique pour les élèves en situation de handicap de 6 à 16 ans, notamment dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation - PPS).• Demandeurs d'emploi.• Salariés de la fonction publique ou du secteur privé
Conditions/critères d'admission	<p>L'accès aux formations dispensées par le CNED est payant.</p> <p>Des aides financières peuvent être accordées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aux personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi, l'Agefiph peut prendre en charge la totalité ou une partie des frais d'inscription de certaines formations• Aux salariés par un organisme public (Conseil Général, Conseil Régional ...).• Aux demandeurs d'emploi bénéficiant de l'aide individuelle à la formation (Pôle emploi).
Type d'accompagnement	<p>Accompagnement scolaire personnalisé par correspondance ou en ligne, suivi pédagogique, évaluation, tutorat ...</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap de 6 à 16 ans, le CNED peut proposer l'intervention, au domicile de l'élève, d'un enseignant répétiteur rémunéré par le CNED.</p>
Formations proposées	<ul style="list-style-type: none">- De l'école maternelle à la terminale en scolarité complète ou partielle - BTS- Préparations aux concours d'entrée en écoles (santé-social/grandes écoles)- Préparations aux concours enseignants, de la fonction publique...- Cours universitaire (de la licence au master, DU)
Partenariats	Etablissements de formation, établissements médico-sociaux, Pôle emploi, Agefiph.



(Etablissement Régional d'Enseignement Adapté/ Lycée de l'Enseignement Adapté)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les EREA sont des établissements dont l'enseignement peut être professionnel, général ou général et technologique.</p> <p>En fonction des difficultés ou des handicaps pour lesquels les EREA sont habilités, leur public est constitué d'élèves présentant une ou plusieurs caractéristiques : difficulté scolaire et/ou sociale, handicap auditif ou visuel, handicap moteur ou physique. Ils sont dotés d'un internat éducatif. Leur objectif est de permettre aux jeunes d'accéder à une qualification de niveau V.</p> <p>L'EREA est un établissement scolaire public et comprend un lycée de l'enseignement adapté (LEA). Il permet à des adolescents en difficulté et/ou en situation de handicap d'élaborer leur projet d'orientation et de formation, en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités.</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>National. L'Auvergne dispose de trois EREA répartis sur 3 départements recevant prioritairement des jeunes en difficultés scolaires et/ou sociales.</p> <p>L'EREA du Département du Puy-de-Dôme se nomme L'EREA de Lattre de TASSIGNY et se situe à Opme.</p>
Public accueilli	<p>Ces établissements prennent en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Quand ils en ont la possibilité, les EREA ouvrent leur recrutement à des élèves de structures ordinaires notamment au niveau du cycle de qualification. Mais la priorité d'accueil restant assurée aux élèves issus des structures d'enseignement adapté.</p> <p>A L'EREA de Lattre de Tassigny, les élèves sont accueillis à partir de la 4^e SEGPA (13-14 ans)</p>
Capacité d'accueil	16 élèves par classe au maximum
Temps et durée d'accueil	<p>Variable selon les établissements et les besoins du jeune.</p> <p>Accueil possible en internat</p>
Conditions/critères d'admission	<p>L'orientation en EREA est effectuée par la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA), pour les élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables.</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap, scolarisés en classe ordinaire, en ULIS ou en établissement spécialisé, double procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande à formuler dans le PPS pour la CDAPH (notification MDPH obligatoire) • Demande d'orientation vers les enseignements adaptés pour la CDOEA
Type d'accompagnement	<p>Classes à l'EREA : 4^e et 3^e SEGPA, 3^e prépa-métiers, CAP Carreleur mosaïste, CAP Installateur thermique, CAP Maçon, CAP Plâtrier-plaquiste, CAPa Jardiniers-paysagistes et ULIS lycée (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil restreint en classe et en atelier, • Réunions de coordination et de synthèse de l'équipe éducative, • Mise à disposition de personnels spécialisés soignants, • Prise en charge éducative par des professeurs des écoles spécialisés assurant des fonctions d'enseignant-éducateur sur les temps d'internat.
Formations proposées	<p>Les formations proposées dans ces établissements sont organisées en référence aux enseignements du collège, du lycée professionnel ou du lycée général et technologique.</p> <p>Elles permettent d'acquérir une formation professionnelle qualifiante (FCIL) et diplômante (CAP, mention complémentaire) de niveau 5. Les CAP proposés dans les EREA couvrent l'ensemble des domaines professionnels.</p>
Partenariats	Entreprises, CFA, Lycée professionnel, Établissements médico-sociaux...

Opme 63540 Romagnat
Tél. 04 73 79 45 58



<http://erea-de-lattre-de-tassigny.entauvergne.fr/default.asp>

Contact

- 04 73 79 45 58
- ce.0630665F@ac-clermont.fr
- de-lattre-de-tassigny-romagnat.ent.auvergnerhonealpes.fr/

Liste des établissements et offres de formations : www.onisep.fr

<https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Lycee/Lycees/Auvergne-Rhone-Alpes/Puy-de-Dome/etablissement-regional-d-enseignement-adapte-de-lattre-de-tassigny>

https://www.ac-clermont.fr/fileadmin/migrated/pics/etablissements_regionaux_enseignement_adapte_EREa_auvergne.pdf

<https://de-lattre-de-tassigny-romagnat.ent.auvergnerhonealpes.fr/formations/>



GRETA

(GRoupement d'ETAbissements)

Descriptif/mission du dispositif	Organisme de formation continue de l'Education Nationale.
Territoire(s) d'intervention	Académie de Clermont-Ferrand : départements 03, 15, 43 et 63.
Public accueilli	A partir de 16 ans.
Capacité d'accueil	Selon le diplôme préparé
Temps et durée d'accueil	Selon le diplôme préparé
Conditions/critères d'admission	Selon les pré-requis des formations visées
Type d'accompagnement	<p><u>En amont de la formation</u> : conseil sur le choix d'une formation adaptée au projet professionnel, personnalisation du parcours de façon à adapter les contenus aux acquis et aux objectifs poursuivis</p> <p><u>En cours de formation</u> : Points d'étape individuels et collectifs, suivis pédagogiques avec l'entreprise lorsque la formation se déroule en alternance</p> <p><u>En fin de formation</u> : bilan, orientation, suivi post- formation</p>
Formations proposées	<p>+ de 1500 formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations métiers diplômantes et qualifiantes dans tous les secteurs. - Des formations transversales : bureautique, langues, compétences clés, préparations aux concours. - Des prestations d'accompagnement : bilans de compétences, VAE. - Des prestations de conseil.
Partenariats	Collèges, Lycées d'enseignement général et technologique, Lycées professionnels Conseil Régional, Conseils Généraux, Pôle Emploi, OPCA, entreprises du territoire...

Pour plus de détails : www.gretanet.com



(Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou accidentés A Domicile)

Descriptif/mission du dispositif	<p>Les SAPAD sont des dispositifs départementaux de l'Education Nationale destinés à fournir aux enfants et aux adolescents atteints de troubles de la santé, accidentés ou suite à une opération chirurgicale, une prise en charge pédagogique à domicile. Il s'agit ainsi d'assurer la continuité pendant l'interruption de la scolarité. Les objectifs sont de permettre la continuité des apprentissages, de maintenir le lien avec la classe, de préparer le retour en classe.</p> <p>Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) est un service géré en partenariat par l'Education Nationale et l'Association des PEP 63.</p>
Territoire(s) d'intervention	Département du Puy-de-Dôme.
Public accueilli	Tout élève d'un établissement scolaire du département (de la maternelle au lycée + Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et classes préparatoires rattachées à un lycée) dont la scolarité est interrompue momentanément (deux semaines minimum), pour raison médicale (maladie ou accident).
Temps et durée d'accueil	En moyenne 3 mois. Etude au cas par cas.
Conditions/critères d'admission	<p>2 conditions sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Certificat médical.• Déscolarisation totale ou partielle (chronique ou ponctuelle) d'une durée supérieure à 3 semaines, <p>Peuvent s'adresser au service : les familles et professionnels accompagnants. Service gratuit pour les familles mais possible prise en charge de l'assistance par leurs assurances.</p>
Type d'accompagnement	<p>Accompagnement pédagogique par des enseignants (de l'établissement scolaire d'origine dans la mesure du possible), soit à domicile, soit dans les établissements scolaires, de soin ou des lieux divers (bibliothèque, CMP, etc...). Cours individuels.</p> <p>Si les enseignants de l'élève ne sont pas disponibles, d'autres enseignants, de l'établissement ou non peuvent intervenir.</p>
Formations proposées	Les enseignements sont adaptés aux besoins de l'élève et à son état de santé, en fonction du temps et du mode de déscolarisation (ponctuel, chronique) et n'excèdent pas 5h par semaine.
Partenariats	MAIF, MAE, AJMC (Association des Jeunes Malades et Convalescents) ... Etablissements médico-sociaux et de santé.

PEP 63 : <http://www.lespep63.org/>

Adresse : 31 rue Pélissier 63100 Clermont Ferrand

Tel : 0473422930



(Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Descriptif/mission du dispositif	<p>La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.</p> <p>Cette section permet d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour accéder à une formation qualifiante.</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>Il y a une SEGPA dans certains collèges du territoire. Voir la liste des SEGPA du département à l'aide du lien suivant : http://www.ac-clermont.fr/ecole-inclusive/enseignements-generaux-et-professionnels-adaptes/ (Une fois le lien ouvert, cliquer sur le tableau)</p>
Public accueilli	<p>Elèves entre 12 et 16 ans présentant des difficultés scolaires graves et durables avec au moins 1 an de retard à l'école primaire. Ces élèves maîtrisent en partie les connaissances et compétences attendues à la fin du CE1-CE2 (cycle 2).</p>
Capacité d'accueil	<p>16 élèves par classe au maximum</p>
Temps et durée d'accueil	<p>26h30 hebdomadaires en 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA 31h30 hebdomadaires en 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA avec ateliers</p>
Conditions/critères d'admission	<p>Les élèves de l'école primaire qui connaissent de grandes difficultés scolaires (des difficultés graves et durables) se voient proposer avec l'accord de leurs parents une pré orientation vers la SEGPA en fin de CM2 . Cette pré orientation est étudiée et validée par la CDOEASD sous la présidence du DASEN.</p> <p>À l'issue de l'année de 6e SEGPA, la CDOEASD étudie la pertinence d'une orientation définitive en 5e SEGPA.</p> <p>Dossier à constituer au 1^{er} trimestre de l'année précédant l'entrée en SEGPA.</p> <p>Le dossier de l'élève de SEGPA ne passe pas par la MDPH.</p>
Type d'accompagnement	<p>Dispositif d'enseignement adapté où la plupart des enseignements généraux sont dispensés par un professeur des écoles spécialisé.</p> <p>Les programmes d'enseignement de référence sont ceux du collège.</p> <p>L'élève en situation de handicap bénéficie d'un suivi individualisé dans le cadre de son PPS.</p>
Formations proposées	<p>Enseignements généraux en 6^{ème} et 5^{ème}</p> <p>A partir de la 4^{ème}, en plus des enseignements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers professionnels de découverte des champs professionnels - stages en milieu professionnel - Activités de découverte professionnelle <p>Préparation du Certificat de Formation Générale (CFG) en 3^{ème}.</p>
Après la SEGPA	<p>A l'issue de la troisième SEGPA, l'élève doit pouvoir accéder à un diplôme de niveau V, c'est-à-dire préparer un CAP en Lycée professionnel (y compris en Etablissement Régional d'Enseignement Adapté - EREA), en Centre de Formation des Apprentis (CFA), en Centre de Formation des Apprentis – Formation Adaptée (CFA-R-FA) ou en Maison Familiale Rurale (MFR).</p>
Partenariats	<p>Entreprises pour les stages.</p> <p>Services et établissements médico-sociaux</p>

**(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)**

Descriptif du dispositif	<p>C'est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré.</p> <p>Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.</p> <p>Les élèves sont rattachés à une classe de référence</p> <p>Avant, il existait plusieurs types d'ULIS, toutes spécialisées dans différents troubles : ULIS TFC : Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales, ULIS TFC-DYS (ou ULIS TSA) : Troubles des Fonctions Cognitives spécifiques du langage et des apprentissages, ULIS TFC-TED : Troubles Envahissants du Développement (dont l'autisme), ULIS TFM-TMA : Troubles des Fonctions Motrices (dont les troubles dyspraxiques) – Troubles Multiples Associés (pluri-handicap ou maladie invalidante), ULIS TFA : Troubles de la Fonction Auditive, ULIS TFV : Troubles de la Fonction Visuelle.</p> <p>Aujourd'hui, les ULIS ne sont plus spécialisées dans un trouble en particulier, même si certaines spécificités sont encore présentes.</p>
Organisation du dispositif	<p>Au collège, les élèves orientés en ULIS sont rattachés à une classe de référence. Ils sont accueillis en regroupement sur le dispositif ULIS avec un enseignant spécialisé (Coordonnateur ULIS) et une AESH Collective (AESH Co). Ce dispositif accueille les élèves qui présentent différentes formes de handicap, ne permettant pas une scolarisation à temps plein dans les classes ordinaires. La mission d'inclusion des ULIS conduit à rechercher la participation la plus active et la plus fréquente des jeunes élèves aux activités des autres classes de l'établissement, en fonction du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) propre à chaque jeune. Les ULIS constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>Les dispositifs ULIS se trouvent dans les collèges mais tous les collèges n'ont pas un dispositif ULIS. Les affectations ne dépendent plus du type de l'ULIS. Le Conseil départemental peut assurer le transport de l'élève s'il n'est pas orienté dans le collège de secteur.</p>
Capacité d'accueil	<p>12 élèves environ</p>
Public accueilli / Conditions/critères d'admission	<p>Elèves notifiés par la MDPH entre 12 et 16 ans. Les élèves ont donc une reconnaissance de handicap. Les parents font 3 vœux pour leurs enfants (places limitées)</p> <p>La Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD) de l'EN affecte ensuite l'élève sur le dispositif ULIS en fonction de la demande de la famille, des besoins et du projet du jeune et des places disponibles.</p>
Temps et durée d'accueil	<p>Toute la durée du collège avec un EDT qui varie en fonction des besoins et du projet du jeune.</p> <p>La durée d'accueil correspond à la durée d'accueil dans un collège qui est de 4 ans.</p>
	<p>Voir la liste des ULIS du département 63 à l'aide du lien suivant : https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-63-Puy-de-D%C3%B4me.html</p>

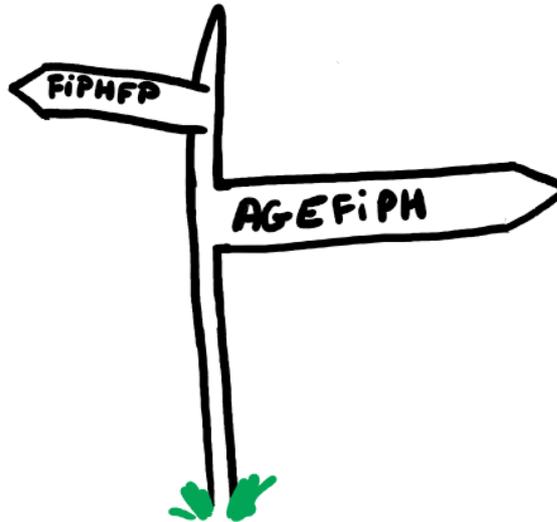


(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Descriptif du dispositif	<p>C'est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré.</p> <p>Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Les Dispositifs ULIS sont de plus en plus accolés à des lycées professionnels.</p>
Organisation du dispositif	<p>Plusieurs cas de figure :</p> <p>Soit l'élève a déjà une idée de CAP. Le jeune qui une notification ULIS est alors orienté dans un CAP scolaire dans un lycée (professionnel le plus souvent). En ayant la notification ULIS Lycée, ce dernier peut être aidé tout au long de son CAP par la coordonnatrice du dispositif lycée.</p> <p>-Soit l'élève ne connaît pas encore sa voie future. Il est alors orienté sur le dispositif ULIS du lycée sur une année de détermination. Cette année de détermination va lui permettre de participer aux ateliers du lycée pour affiner son choix, son projet. Dans certains lycées, le jeune peut avoir deux annéx de détermination.</p>
Territoire(s) d'intervention	<p>Les dispositifs ULIS se trouvent dans les lycées professionnels ou technologiques. Mais tous n'ont pas un dispositif ULIS. Les affectations ne dépendent plus du type de l'ULIS. Le Conseil départemental peut assurer le transport de l'élève s'il n'est pas orienté dans le collège de secteur.</p> <p>Sur le territoire du Puy-de-Dôme, un Dispositif ULIS se trouve dans le Lycée d'Enseignement Adapté et un autre dans un lycée d'enseignement général. Tous les autres dispositifs se trouvent dans un lycée professionnel.</p>
Capacité d'accueil	<p>12 élèves environ</p>
Public accueilli / Conditions/critères d'admission	<p>Elèves notifiés par la MDPH à la sortie du collège. Les élèves ont donc une reconnaissance de handicap. Les parents font 3 vœux pour leurs enfants (places limitées)</p> <p>La Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD) de l'EN affecte ensuite l'élève sur le dispositif ULIS en fonction de la demande de la famille, des besoins et du projet du jeune et des places disponibles.</p>
Temps et durée d'accueil	<p>L'EDT varie en fonction des besoins et du projet du jeune.</p> <p>L'accueil dure entre un an et deux ans.</p>
	<p>Voir la liste des ULIS du département 63 à l'aide du lien suivant : https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-63-Puy-de-D%C3%B4me.html</p>



ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES



Agefiph	54
FIPHP	55



(Association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

Descriptif / mission du dispositif	<p>L'Agefiph a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle propose une offre d'interventions complémentaires des aides de droit commun, composée de services, de prestations et d'aides destinées aux personnes handicapées et aux entreprises. Ses missions consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gérer les contributions des entreprises soumises à l'obligation d'emploi- Assurer une mission de développement visant à amplifier les politiques publiques de l'emploi en faveur des personnes handicapés- Financer des dispositifs et des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées en milieu ordinaire de travail.
Territoire(s) d'intervention	<p>http://www.agefiph.fr/L-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region</p>
Public visé et Conditions /critères d'admission	<p>Pour solliciter une aide auprès de l'Agefiph, un dossier de demande d'intervention doit être constitué avec le soutien :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'un conseiller à l'emploi (Cap Emploi, Mission Locale...) dans le cadre de la recherche et de l'accès à l'emploi- D'un conseiller Sameth* dans le cadre du maintien dans l'emploi.
Type d'accompagnement	<p>Aide à l'insertion professionnelle Aide à la formation Aide à la signature du contrat de travail Aide au maintien dans l'emploi : aménagement de poste Aide à la création d'entreprise...</p>
Partenariats	<p>DIRECCTE, Fiphfp, Conseil Régional, Assurance Maladie et autres régimes sociaux particuliers (RSI, MSA etc.), Pôle Emploi, Comète France, Cap Emploi, Sameth, Alther ...</p>

*SAMETH 63 Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés à Clermont-Ferrand (63100) (voir fiche Cap-Emploi)

Contact :

<https://www.agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes>

Adresse 65 avenue Boulevard François Mitterrand immeuble Gergovia

Tel : 0800 11 10 09



Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Descriptif/mission du dispositif	<p>Le FIPHFP a pour missions de favoriser, grâce à une politique incitative :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière)• Le maintien de ces personnes dans un emploi au sein du secteur public
Territoire(s) d'intervention	National et régional.
Public accueilli	Salariés du secteur public reconnus travailleurs handicapés et leurs employeurs.
Conditions/critères d'admission	<ul style="list-style-type: none">• Etre employé reconnu travailleur handicapé (notification MDPH).• Etre salarié ou en recherche d'emploi, dans le secteur public.• Etre employeur de la fonction publique
Type d'accompagnement	<p>Financement des aides techniques et humaines pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aménagement des postes de travail• Formations professionnelles spécifiques• Mise à disposition d'auxiliaires de vie... <p>Prise en charge des actions de sensibilisation et d'information des agents susceptibles d'être en relation avec les personnes handicapées.</p> <p>Conseil et diagnostic auprès des employeurs, afin de définir les besoins, et de mettre en place un programme d'accessibilité à l'emploi.</p>
Partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Agefiph• CAP EMPLOI• CNFPT• COMETE FRANCE• POLE EMPLOI• Sameth

Contact :

- Courriel : abattier@ville-clermont-ferrand.fr
- Contact : **Aurélié BATTIER**



GLOSSAIRE

A.A.H.	Allocation Adulte Handicapé
A.E.E.H	Allocation d'Education pour Enfant Handicapé
A.F.P.A	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
Agefiph	Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
A.R.P.E.J.E.H	Accompagner la Réalisation des Projets d'Etude de Jeunes élèves et Etudiants Handicapés
A.S.H	Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
A.V.S	Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS-i, AVS-m, AVS-Co)
C.A.M.S.P	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
C.D.A.P.H	Commission Départementale pour les Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées
C.F.A	Centre de Formation des Apprentis
C.F.A.S	Centre de Formation des Apprentis Spécialisé
C.I.O	Centre d'Information et d'Orientation
C.M.P	Centre Médico-Psychologique
C.M.P.P	Centre Médico Psycho Pédagogique
C.N.E.D	Centre National d'Enseignement à Distance
C.R.P	Centre de Réadaptation Professionnelle
E.A	Entreprise Adaptée
E.E.A.P	Etablissement pour Enfant et Adolescent Polyhandicapé
E.P.E	Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation de la MDPH
E.R.E.A	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
E.R - S.H.	Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves Handicapés
E.S.A.T	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
E.S.M.S	Etablissements et Services Médico-Sociaux
E.S.S	Équipe de Suivi de la Scolarisation



G.R.E.T.A	GRoupement d'ETablissements
Hôpital de jour	Accueil ambulatoire dans le cadre de l'inter secteur de pédopsychiatrie
I.E.N	Inspecteur de l'Éducation Nationale
IEN-ASH	Inspecteur de l'Éducation Nationale plus particulièrement chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap
I.M.E	Institut Médico Educatif
I.M.Pro	Institut Médico Professionnel (correspond à la SIPFP)
I.T.E.P	Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique
M.F.R	Maisons Familiales et Rurales
M.L.D.S.	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
M.D.P.H	Maison Départementale des Personnes Handicapées
P.A.I	Projet d'Accueil Individualisé
P.A.P	Protocole d'Aménagement Pédagogique
P.P.S	Projet Personnalisé de Scolarisation
P.P.C.H	Plan Personnalisé de Compensation du Handicap
Premier degré	Ecole maternelle et élémentaire
Second degré	Collège et lycée
R.A.S.E.D	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
R.Q.T.H	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
S.A.M.S.A.H.	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
S.A.V.S	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.E.E.S	Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (fait partie des I.M.E)
S.E.G.P.A	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté intégrée dans un collège, accueille des jeunes de 12 à 16 ans en grande difficulté scolaire
S.E.S.S.A.D	Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
S.I.P.F.Pro	Section d'Initiation de Première Formation Professionnelle (remplace le terme IMPro)
S.S.E.F.I.S	Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (déficience auditive)
T.E.D	Troubles envahissants du développement (enfants porteurs d'un trouble autistique)
T.D.A.H	Troubles de Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité



T.S.A.	Troubles du Spectre de l'Autisme
T.S.L.A	Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
U.E	Unité d'Enseignement
U.E.R.O.S	Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale
U.L.I.S	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
V.A.E	Validation des Acquis de l'Expérience